

PAROLES

ET PRATIQUES SOCIALES

DOSSIER:
MALAISE DANS LE TRAVAIL SOCIAL



SOMMAIRE

Editorial:

-Péril en la demeure par Eric Auger

1 Europe et travail social:

- Notes critiques sur le travail social en Grèce.....P. 4
par Pierre Bechler

2 Communication Social

- Le langage vérité de la vidéo social.....P. 6
par Jean-Claude Bardout

3 Dossier: Malaise dans le travail social

Paroles de terrain

- Les oubliés du travail social
Les conseillères du quotidienP. 8
- Nous ne sommes pas la cinquième roue du carrosseP. 10
par Eric Auger
- Travailleur social et travailleuse familialeP. 12
par Michel Taleghani
- Des difficultés aux perspectivesP. 13
par Nelly Gaugain et Francesco Scuedo

Une mobilisation difficile

- Une mobilisation difficile chez les travailleurs sociauxP. 14
- témoignage d'une fédération syndicale : le C.R.C
- témoignage d'une coordination : le C.R.E.M
- témoignage d'un syndicat corporatiste : le S.A.A.S.S.H
- témoignage d'une section syndicale : la CFDT Rhône-Alpes
- Interview de Lionel LafarguetteP. 17

Regards posés sur le travail social

- Travail social et décentralisationP. 19
par Michel Joubert
- L'épuisement professionnelP. 23
par Michel Taleghani
- Miroir dis moi si je suis toujours la plus belleP. 25
par Eric Auger

4 Critique Culturelle

- Les enfants du désordreP. 27
par Guy Jouannet
- Valse et travail socialP. 28
par Rémi Hess

Péril en la demeure

J'apprends avec stupeur que les travailleurs sociaux peuvent compter parmi eux de nouveaux collègues, une nouvelle élite de professionnelle. A en croire le Quotidien de Paris du 5 Novembre 1989, le directeur de la police nationale souhaite redorer le blason et l'image de ses troupes ; désormais, vous pourrez choisir entre la circonscription d'action sociale où de charmantes assistantes sociales vous attendent, et le commissariat « un service social de proximité ». Désormais, assistants sociaux ou éducateurs n'auront plus à se retrancher derrière une pseudoéthique ni à arborer un prétendu code de déontologie, « dès lors, que les policiers seront perçus comme des travailleurs sociaux » (sic !).

Faut-il que la répression et la justice n'osent plus se donner pour ce qu'elles sont et chercher à se dissimuler derrière les dehors engageant des sciences humaines ou sociales !

Déjà les surveillants de prison avaient voulu changer d'uniforme en se donnant les apparences d'agents sociaux.

S'il est vrai que nul n'est propriétaire du label de travailleur social, n'est ce pas parce que ce terme est un concept flou, mal défini, et indéterminé ? En quoi un travail peut-il être qualifié de social est une autre façon de poser la question de l'objet du travail social. Cette interrogation avait fait l'objet d'un célèbre numéro de la revue « Esprit » en Mai 1972. Du technicien de la relation d'aide, au spécialiste du lien social en passant par le « défenseur » des exclus et des associaux, les définitions pour tenter de qualifier la fonction du travail social sont longues et variées. Intervenant à tous les niveaux du champ social (insertion, exclusion ...) la fonction du travail social ne serait-elle pas tant de rendre de « l'autonomie » aux gens, mais de restaurer les réseaux de solidarité, fissurés et arrasés par l'industrialisation de la société, productrice d'un certain dysfonctionnement du lien social.

L'objet du travail social ne peut se confondre avec la répression, même si parfois une certaine sociologie critique a voulu le réduire exclusivement à une normalisation et une forme moderne de contrôle social. L'objet et la finalité du travail social portent en lui intrinsèquement, un projet politique (conscient ou pas, avoué ou tacite), un projet de société qu'il ne s'agit pas d'occulter sous prétexte d'une pseudo neutralité. C'est en repérant les interactions et les limites de notre travail traversé par des contradictions multiples (où s'entremêlent des logiques opposées) que nous pouvons sortir d'une certaine impasse idéologique, en se débarrassant de représentations mythiques et leurrantes.

Recréer et redonner des liens, retisser les mailles d'un tissu social, à un niveau individuel et collectif, informer les usagers de leur droit, aider et orienter ... pour définir l'objet du travail social, la liste est longue car elle englobe les spécificités des professions sociales.

Le travail social n'est pas un qualificatif « élastique » que chacun peut à sa façon se prévaloir ou s'attribuer. Il intervient auprès des personnes dans des situations telle qu'il y a rupture ou défaillance de leurs réseaux de solidarité primaire ou secondaire.

Pour reprendre l'exemple du policier ou du surveillant, et du travailleur social, il faut distinguer la profession qui a pour but la contrainte et la répression de celle qui a pour but la réhabilitation du détenu. « Si les techniques de la relation humaine et de contrôle social donnent à la répression des armes subtiles » les surveillants resteront des matons et les policiers des agents de la sécurité, quelque soit leur « humanité » et les qualités.

Il ne faut être dupe de l'hypocrisie du discours policier actuel qui ferait croire que les ilotiers font le même travail que les éducateurs de prévention. Il ne suffit pas de changer d'image ou de look pour que le policier se confonde avec le travailleur social. La force des représentations a heureusement ses limites.

Le travail social n'a pas de visée orthopédique et médicale, agissant en quelque sorte sur un corps social malade, mais plutôt privilégie une approche « homéopathique », œuvrant dans le sens d'une conscientisation des individus ou des groupes. S'il est soumis et traversé par les logiques du Politique et de l'Economique, il n'est pas pour autant prédéterminé, réduit à un replâtrage. Nos pratiques ne se situent pas tant au carrefour des autres pratiques que dans une spécificité qui a sa place et son utilité à côté de celles des autres.

Les travailleurs sociaux doivent sortir de leur réserve et de leur querelle de chapelle. Evaluation, critiques et analyse à l'appui, faire remonter les vraies questions et besoins posés par les exclus et que les Politiques ne parviennent pas à prendre en compte.

Les professions sociales (même si elles sont marquées par un faible taux de chômage) ne sont pas des formations au « rabais » comme voudrait le suggérer, pour l'une d'entre elles, le récent décret de loi de juillet 89. Elles doivent sortir de leur allégeance au science humaine pour théoriser de façon neuve sur leur pratique.

Notes critiques sur le travail social en Grèce

Une première partie concernant le travail social et la formation des travailleurs sociaux en Grèce a été publiée dans notre numéro 29. L'auteur avait précisé les secteurs d'activité professionnelle dans lesquels les travailleurs sociaux interviennent, leurs rôles et les fonctions qu'ils assument.

Dans cette seconde partie, P. BECHLER procède à une certaine analyse de la société grecque pour nous indiquer la place que peut prendre et jouer le travailleur social pour le changement et l'évolution des « rapports sociaux ».

Quelques aspects de la société grecque

Comme le montre Kostas Vergopoulos, la société grecque présente, derrière une façade d'aisance et de société de consommation, des éléments d'asynchronisme très profonds :

« S'il est vrai en général que les sociétés se modernisent pour accéder à la richesse, on devra observer qu'en Grèce non seulement l'enrichissement fut possible sans la modernisation sociale, politique et institutionnelle, mais qu'en plus – et cela est plus significatif – celui-là a permis pendant de longues années d'oublier celle-ci » (1).

Ainsi l'émigration, le tourisme ou la marine marchande ont en quelque sorte permis un « enrichissement sans modernisation », l'afflux de devises représentant « jusqu'à 20 % du PIB certaines années » (2).

Par ailleurs « la Grèce est le seul pays de la région où la majeure partie de la population active ne soit ni des salariés, ni des patrons, mais des citoyens

qui travaillent pour leur propre compte » (3).

La Grèce vivant au-dessus de ses moyens réels est une véritable organisation collective des travailleurs n'ayant pas émergé avec l'industrialisation, on comprendra que les formes actuelles de protection sociale aient besoin aujourd'hui, dans le contexte européen, d'un renouvellement profond et d'une mise à disposition de moyens accrus.

Un facteur d'ordre non économique doit être également pris en compte : des institutions et des pratiques traditionnelles subsistent à tous les niveaux de la vie sociale et cela n'est pas sans conséquence.

« Une structure patriarcale, conforme aux traditions méditerranéennes, continuait jusqu'à très récemment de se confirmer à travers l'ensemble des formes de contrôle social, politique et idéologique » (4).

Or l'ouverture de la société grecque à la consommation n'ayant pas été accompagnée de nouvelles formes de cohésion sociale, les anciennes s'en trouvent progressivement

minées et avec cette érosion apparaissent des problèmes sociaux auparavant inconnus, voire inimaginables : délinquance, marginalisation liée au vieillissement...

L'organisation sociale grecque – facteur de stabilité et de cohésion du fait de ses ancrages culturels tout à la fois populaires et régionaux – devient dès lors obstacle à l'action sociale et ne permet pas à la société d'agir sur les leviers politiques afin de remédier aux effets négatifs du « développement » et de l'ouverture (5).

Ce qui portait le lien social et l'entretenait devient facteur d'inertie ; et cette inertie est alors confortée paradoxalement par la référence constante à une culture populaire toujours vive, invitant la vie locale et structurant en le renouvelant un patrimoine commun : ainsi bon nombre de contradictions d'ordre socio-politique sont à peu près occultées par leur intégration dans le jeu symbolique des relations sociales. Cela contribue à amortir les tensions entre classes (en les cantonnant sur la scène politique et en les réduisant à des querelles de partis) et à faire de l'Etat l'intermédiaire obligé des relations entre citoyens, en l'absence de toute forme d'association civile (autre qu'à finalité culturelle ou d'éducation populaire).

« Les relations des citoyens entre eux se constituaient pas l'intermédiaire de l'Etat et leurs relations avec l'Etat n'étaient réglées que par des techniques de clientélisme et par le moyen de « rousfeti » (le piston) » (6).

Cela est encore frappant aujourd'hui au niveau du système de santé où derrière l'affirmation de l'accès égalitaire aux soins, les disparités les plus profondes subsistent : les grecs, quel que soit leur milieu social, connaissent bien les moyens à utiliser pour être « bien soignés ».

Enjeux des différentes tendances qui viennent d'être évoquées, le système de santé, la protection sociale des travailleurs, l'éducation, se voient consacrer par la Grèce moins de la moitié de ce que dépensent pour ces mêmes postes les pays européens, et ce « en terme de pourcentage par rapport au PIB » (7).

Hypothèse sur l'évolution du travail social

Comme on le voit, le manque de ressources financières assurées – qui puissent être fondées sur une modernisation effective de l'infrastructure économique, une augmentation de la productivité et des investissements – n'explique pas à lui seul les tendances actuelles du secteur de l'action sociale et, semble-t-il, l'absence de politique sociale cohérente. La conjoncture est certes marquée par une grave crise économique et l'Etat-Providence peut difficilement fonctionner dans ce contexte pour développer les structures, les institutions et les prestations (redistributives) dont les citoyens ont besoin.

Mais ce modèle généralement contesté dans les pays développés :

- et par les forces politiques « conservatrices » au nom d'une idéologie néo-libérale ;
- et par les forces « progressistes » face au danger de l'étatisme et de la bureaucratie (8)

n'est pas fondamentalement remis en cause en Grèce. Il ressort d'entretiens avec différents travailleurs sociaux formés à l'étranger que l'initiative privée semble impossible dans le domaine de l'action sociale, faute notamment de cadres juridiques l'autorisant et la favorisant et du fait du caractère interventionniste de l'Etat qui ne passe que très difficile-

ment convention avec des structures privées ; les velléités d'innovation semblent découragées par la nationalisation ou la publicisation de structures privées (c'est le cas des écoles de Travail Social) qui perdent dès lors leur originalité pour entrer dans le sort commun ; les élus agissent (dans le cadre de la lutte entre les deux grands partis : Nouvelle Démocratie et PASOK-parti socialiste-) dans des perspectives essentiellement électoralistes ; les hauts fonctionnaires sont situés dans une logique bureaucratique qui les pousse à concevoir des évolutions en regrettant l'absence de moyens (matériel mais surtout organisationnels) susceptibles de les rendre effectives.

Ainsi le Directeur du travail Social affirmait-il qu'il « était nécessaire de développer les approches collectives des problèmes sociaux et de ne plus s'en tenir au traitement individuel des difficultés » mais constatait dans le même temps l'inanité des politiques en direction de la jeunesse conduites en ordre dispersé et sans coordination par des ministères différents : développement de structures fermées par le ministère de la justice alors que des structures ouvertes apparaissent indispensa-

bles, sans compter la cohérence des recrutements en personnel : dans ce type de secteur, un Travailleur social peut avoir le même type de fonction qu'un avocat !

Une évolution du travail social (visant à le rapprocher de ses missions « officielles » et à lui faire jouer un rôle de changement dans le cadre de politiques sociales efficaces) ne paraît donc pouvoir relever que de changements profonds qui intéressent un domaine bien plus vaste que le domaine institutionnel de l'action sociale.

Pour Aristovoulos MANESSIS, de tels changements sont incertains mais indispensables si le parti au pouvoir veut éviter de reproduire les impasses et de continuer de perdre le consensus politique et social qu'il avait induit au début des années 80.

Selon lui, il faut « entamer des changements radicaux aussi bien structurels, au niveau des rapports sociaux (rapports de production et de distribution) qu'institutionnels, au niveau des rapports politiques (procédures démocratiques, décentralisation) » tout en optant pour un modèle de croissance économique qui ne soit strictement capitaliste (9).

sens du mot ; mais ils agissaient, vivaient et mourraient dans un temps véritablement sans fin. Evidemment, le pays ne s'était pas encore développé ». Cornelius CASTORIADIS, *Domaines de l'Homme*, Seuil, 1986, P. 152 (texte de 1974).

(6) Cela dit, mais ce n'est pas notre propos, il n'est pas question d'oublier la façon dont les périodes de dictature et de confiscation de l'Etat par des groupes ou des familles a pu accentuer de telles tendances.

(7) Statistiques de base de la communauté, EUROSTAT 1984.

(8) Jacques VANDAMME souligne la crise des politiques sociales, conçues uniquement comme des mécanismes de correction et mises en œuvre par un « Etat-Providence » accentuant par des phénomènes de redistribution le divorce entre politiques sociales et autres politiques :

« On reconnaît de plus en plus que dans la société d'aujourd'hui, il n'est plus possible de remédier ne serait-ce qu'aux problèmes sociaux essentiels, en affectant des ressources à des tâches de réparation » (...).

A cette seule condition permettant l'établissement de nouveaux rapports en Etat et société, l'Etat-Providence pourrait acquiescer une autre qualité de fonctionnement et d'intervention.

Cette intervention se nourrirait alors de la puissance encore

importante des solidarités naturelles et de proximité au lieu de tenter de pallier aux efforts dévastateurs que constitue pour le lien social le mirage de la consommation et l'entrée dans le complexe de Narcisse (10).

Pierre BECHLER
Formateur I.R.T.S. d'Aquitaine

BIBLIOGRAPHIE

Outre les références citées en notes :

- Social Work in Europe, A Comprehensive Description of Social Work Education in 21 European Countries, Introduced and Edited by Hans-Jochen Brauns, 1986, Eigenverlag des Deutschen Vereins für Öffentliche und private Fürsorge.
- L'Action sociale et la Formation des Travailleurs Sociaux en Europe, De l'étatisme au pouvoir des collectivités, Comité d'Entente des Ecoles de Service Social.
- Nikos PREKAS, l'Education populaire en Grèce in Les cahiers de l'animation, 1983, n° 43.
- Guide Mondial de la formation en Service Social, publié sous la direction de Katherine A. KENDALL, Edition française dirigée par Pierrette BROSSET, Erès 1984.
- Syndesmos Kinonikon Litourgon Elladas, To ergo tou Kinonikou Litourgon, Athènes, 1974

Notes

- 1) Kostas VERGOPOULOS, « Crise économique et modernisation » in « La Grèce en mouvement, les Temps Modernes, n° 73, Décembre 1985, p. 819-820
- 2) id p. 825
- 3) ibid p. 822
- 4) ibid p. 820

(5) Un court passage d'un texte de CASTORIADIS peut aider à comprendre les bouleversements profonds que plus que d'autres pays européens la Grèce a connus :

« Dans le pays d'où je viens, la génération de mes grands-pères n'avait jamais entendu parler de planification à long terme, d'externalités, de dérive des continents ou d'expansion de l'Univers. Mais, encore pendant leur vieillesse, ils continuaient à planter des oliviers et des cyprès, sans se poser de questions sur les coûts et les rendements. Ils savaient qu'ils auraient à mourir, et qu'il fallait laisser la terre en bon état pour ceux qui viendraient après eux, peut-être rien que pour la terre elle-même (...). Ils ne pensaient pas en termes d'infini - peut-être n'auraient-ils pas compris le

« Les politiques mises en œuvre dans d'autres secteurs doivent être orientées de façon à servir les objectifs de la politique sociale si l'on ne veut pas voir apparaître des problèmes sociaux d'une ampleur telle qu'ils menaceraient les fondements mêmes de nos sociétés », extrait de L'Etat protecteur en crise, OCDE, Paris 1981, cité par Jacques VANDAMME, L'espace économique européen in Pour une nouvelle politique sociale en Europe, Economica, Paris, 1984, P. 6.

(9) Aristovoulos MANESSIS, L'évolution des Institutions politiques, in Les Temps Modernes, n° 73, p. 212. Celui-ci note qu'« aucun pro-

grès n'a été effectué en ce qui concerne l'amélioration du fonctionnement et du rendement de l'administration publique, la bureaucratie y restant toujours solidement installée ». Par contre, l'Etat-Providence « s'est vu promu et élargi par le gouvernement du PASOK, au moyen d'augmentation de prestations sociales en général : allocations, subventions, création de centres de santé, de jeunesse, de troisième âge, mesures du tourisme social ». Si cela est important, cela à soi seul ne peut produire les changements nécessaires, toutes choses demeurant égales par ailleurs.

(10) Pour reprendre le titre de l'ouvrage de Christopher LASCH

Festival vidéo-psy

Le langage vérité de la vidéo sociale

Vidéo sociale et production TV sont-elles liées par un mystérieux vase communicant ? Plus baisse la qualité des séries télévisées de la 5 et TF1, plus monte celle des productions vidéo-associatives. Bravo au Festival Vidéo-psy car il nous en met plein la tête, les yeux et les oreilles. Du plaisir ; l'intelligence en sus !

150 films présentés en 3 jours et 5 salles en psychiatrie, ethnopsychiatrie, psychologie, éducation spécialisée, pédagogie, prévention de la toxicomanie, du SIDA, de la prostitution, naissance de l'enfant... Autant de regards professionnels comme autant de fenêtres particulières sur ce qui fait la vie, notre vie, la vie d'« être » en relation avec les autres, et avec le monde.

Curieux. La vidéo parle-t-elle plus vrai que l'écrit ? D'où vient l'impression exquise de fraîcheur de ces « vidéo-psy » ? Ce plaisir à goûter le langage animé ? A boire les images comme une source de vérité ? L'image pourtant sait aussi mentir : quand elle nous séduit pour induire notre subjectivité ; quand elle interpelle notre affectivité pour esquisser la raison.

L'impression de vérité que tu ressens tient d'abord à la volonté des auteurs. Comme si les novateurs de l'action sociale s'expriment plus aisément sur le terrain de l'image que sur celui de l'écriture. Nouveau mode de communication, l'image se prêterait mieux à la communication des innovations que l'écriture et le texte, trop encombrés d'institutions et de discours sclérosés.

L'impression de vérité tient aussi à mise en scène sans préjugés de la vie et des êtres d'aujourd'hui. Voici mises en brèche nos représentations laborieusement

édifiées par l'éducation. Les concepts (et les théories) nous manquent sans doute pour penser et écrire les mutations sociales. Musiques et images en sont le seul reflet. D'où la jubilation à en consommer, parfois sans modération. La production d'images ne ressort cependant pas d'un mode de pensée mineur. Les modes de construction du réel qui y sont à l'œuvre constituent de véritables modes de pensée, dont nous devons être en mesure de formaliser et décoder les lois, comme on identifie les supposés épistémologiques d'un écrit.

Tu peut pas comprendre MGEN 55 mn

Me voilà pour mes frais avec l'un de mes principes. Principe : toute vidéo dépassant 18 minutes secrète l'endormissement de l'audio-visuel aussi sûrement que le monologue d'un enseignant syndiqué du second degré. Ou son ennui. Ou sa distraction. L'image ne supporte pas les pesanteurs. Toi non plus. Elle veut du souffle. Du rythme. Toi aussi.

Vissé 55 minutes sur mon siège. Piégé !. Je bois un cocktail de fiction et de réalité. La MGEN a bien pensé les choses. « Tu peux pas comprendre » est reçu 5 sur 5. A condition que tu es laissée ouverte une petite porte.

Une petite porte où puisse passer une part d'auto-analyse, et de distanciation. Et une intelligence de ton mode de relation à l'autre. Car voilà 55 minutes d'incompréhension entre adolescents et adultes merveilleusement mis en scène, sans complaisance ni cadeaux.

Divorce des adolescents racontent

Un bon film québécois. Un accent toujours aussi succulent. Quelques expressions croustillantes. Et beaucoup de propos plein de bon sens, et de maturité.

Les divorces se multiplient. Et avec eux le nombre de gamins qui se cognent ce « remue-ménage » sans avoir rien demandé. 6 adolescents et adolescentes témoignent. Ici pas de morale démoraleuse. Exit les pleurnicheries sur les méfaits du divorce, les enfants qui patissent et le gâchis de tout cela. Chut : écoutez les premiers concernés. Les ados nous en parle. L'annonce de la séparation, qui vient toujours comme un coup de massue dans un ciel trop serein. Le vécu de la séparation, déménagements, et grands questionnements aux parents. La découverte oubliée de nouveaux partenaires : nouvel ami de la mère, nouvelle amie du père ; demi-frère ; demi-sœurs. Deux chambres dans deux appartements ; et les transits entre les deux.

Un abord très positif du divorce, par des enfants qui manifestement ont gagné en maturité.

Choisir sa vie AVP Orléans Creai Centre 1988

Ce n'est pas parce que tu as un handicap mental que tu dois passer ta vie dans un dortoir de foyer. A partir de ce raisonnement simple, l'Association a décidé de favoriser l'insertion sociale des personnes handicapées en multipliant les appartements en ville. Choisir sa vie montre cette évolution. Et l'émotion est au rendez-vous : paroles et cadrages serrés d'adultes handicapés nous font partager leurs espoirs, leurs difficultés. De la vie plein les mains. De l'affection. De l'humour. De la tendresse. Et l'angoisse... Car l'autonomie ne se donne pas. Elle se conquiert.

Difficilement. On peut soutenir la personne en difficulté dans ses choix. On peut ne peut les assumer à sa place. Sous peine de l'emprisonner dans son propre désir, sa propre conception du monde.

Le prix de la liberté est d'affronter la solitude, et nouer de son propre chef les relations qui au foyer étaient toutes pré-instituées. C'est là le prix aussi de l'insertion sociale.

MALAISE DANS LE TRAVAIL SOCIAL

« Faites vos jeux, les jeux sont faits, rien ne va plus. Du jeu de chance de la roulette aux conditions de travail des professions sociales, il n'y a qu'un pas. Si le malaise s'est installé, et que la grogne gagne certains, c'est que les règles du jeu du travail social sont faussées. La réalité du travail social est trop importante pour qu'on la néglige, pour qu'on la considère comme une vitrine ou comme un baume destiné à panser les plaies les plus visibles.

Le travail social n'échappe pas à une certaine hiérarchisation des « missions ». La division du travail à l'intérieur des professions sociales est une réalité trop souvent occultée. En effet, lorsqu'on parle de travailleur social, on fait référence aux métiers « classiques » d'assistant de service social, d'éducateur ou d'animateur en oubliant celui, par exemple, d'assistante maternelle ou de travailleuse familiale qui représentent pourtant trois fois de salariés que les précédentes professions. Les chiffres parlent d'eux-mêmes...

Dans une première partie, nous avons laissé la parole aux acteurs de terrains » en consacrant une attention plus particulière aux « oubliés du travail social ».

Dans une seconde partie, nous avons tenter de rendre compte de l'état de la mobilisation et des conditions de travail d'une grande partie des professions sociales en interviewant certaines tendances syndicales. De la prise de conscience des identités à l'engagement collectif, le pas semble difficile à franchir.

Dans notre dernière partie, plus transversale, nous proposons trois regards sur le travail social ; l'un portant sur la décentralisation et les deux autres plus spécifiques, portant sur l'épuisement professionnel et sur l'image du métier d'assistant de service social.

Les oubliés du travail social

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : on compte actuellement trois cent mille assistantes maternelles, dix mille travailleuses familiales et douze mille conseillères en économie sociale et familiale recensées.

Les oubliés du travail social ont pourtant beaucoup de choses à nous dire et à nous apporter.

Nous avons laissé la parole à un groupe de travailleuses familiales qui nous exposent leurs difficultés et leurs interrogations. Des interviews de différentes assistantes maternelles nous feront partager la réalité de ce métier mal connu. Enfin, une discussion avec des conseillères en économie sociale et familiale nous fera découvrir leur condition de travail et la spécificité de leur discipline.

Les conseillères du quotidien.

Laurence, Marie-Laure et Brigitte, toutes trois conseillères en économie sociale et familiale à l'ASSFAM (Association Service Social Famille Migrants) s'expriment sur leur formation de conseillères, leur pratique quotidienne, et les problèmes rencontrés dans leur domaine : celui de l'apprentissage de la vie quotidienne en France, auprès de mères de famille primo-arrivantes.

Une formation technique et pratique

Après un BTS de deux ans, Laurence, Marie-Laure et Brigitte ont suivi une année supplémentaire de spécialisation au travail social, menant au diplôme d'AS, éducateur et

conseiller en ESF. C'est cette troisième année de spécialisation qui permet nous dit Laurence, de « mettre en pratique tout ce qu'on a appris jusque là, par rapport aux familles, à s'adapter aux différents publics qu'on reçoit, puisque là à l'ASSFAM, c'est surtout un public de migrants. »

« C'est sûr qu'à la base on n'a pas une formation de formateurs en français, mais on se sert de nos connaissances au niveau technique et pratique pour apporter une aide et des connaissances à ces femmes : par l'apprentissage de la couture, ou de la cuisine, on leur apprend forcément la langue aussi... » précise Brigitte. Tout comme la pratique des conseillères sur le terrain, la formation s'articule autour de 5 grands thèmes de la vie quotidienne : l'alimentation, la santé, l'habillement, le logement/équipement de la maison, l'habitat et la vie sociale, à travers la connaissance de toutes les institutions, de l'école à la sécurité sociale. L'accent est mis sur ces cinq thèmes au niveau du BTS, qui inclut des enseignements de droit social, psychologie, sociologie et biologie. Mais, comme le dit Marie-Laure, « depuis 1973, le BTS a pris une tournure travailleur social, avant c'était surtout de l'enseigne-

ment ménager, qui passait surtout par la pratique : c'étaient les monitrices. Ça se fait toujours d'ailleurs, avec les enseignements d'ESF au niveau du CAP et du BEP par exemple l'EN-recrute beaucoup de profs au niveau BTS, et même au niveau Bac, mais c'est un peu différent des anciens centres d'enseignement ménager, où on apprenait aux jeunes filles à devenir de bonnes maîtresses de maison en fait, par l'apprentissage de la couture et de la cuisine ».

La pratique

« Le problème principal des mères de famille qu'on reçoit, c'est le français. Il faut arriver à leur donner des éléments qui puissent les aider directement dans leur vie de tous les jours, car souvent le problème de la langue c'est aussi le problème d'inscription de l'enfant à l'école par exemple, celui de l'alimentation et tout ce que ça suppose comme démarches quotidiennes à faire » nous dit Marie-Laure.

Brigitte et Marie-Laure exercent dans un des quatre centres ASSFAM du Val de Marne, celui d'Ivry. Laurence exerce dans le seul centre de la Seine St

DOSSIER

Denis, celui d'Aubervilliers. Ces centres accueillent, à raison de 2 « cours » de 2 heures par semaine, mères et enfants de nationalité et d'âge très divers, primo-arrivants ou en France depuis quelques années. Si les niveaux en français et les besoins ne sont pas les mêmes, on s'efforce de trouver des solutions : « on travaille à partir d'images » nous dit Laurence, « ou on crée des panneaux, on fait aussi de la vidéo, pour les faire parler, et participer. On organise des sorties, et des fois aussi, on encourage les femmes à organiser des petites fêtes ».

Brigitte : « on part de choses très pratiques, comme la couture ou la cuisine. On se sert de nos connaissances techniques sur la santé, l'alimentation, ... ce sont les femmes qui nous demandent le plus souvent, on part de ce qu'elles aimeraient faire, même si elles ne savent pas toujours, ou n'osent pas demander. Bien sûr, on a un programme qu'on essaie de remplir dans l'année, mais c'est assez informel, on aborde les thèmes les plus divers, comme le transports en commun par exemple, ou la grossesse ».

Marie-Laure : « on commence le plus souvent par l'identité : le nom, l'adresse, des choses comme ça. Ça peut prendre du temps : jusqu'à deux mois »...

Au niveau de l'évolution des besoins, toutes les trois sont unanimes : on note un besoin croissant de connaissance du français, chez les jeunes femmes notamment, qui veulent trouver un emploi. « Alors que les femmes à partir de la quarantaine » nous dit Laurence, « s'en tiennent à des demandes plus traditionnelles disons, elles veulent faire de la couture, de la cuisine ».

Pour ces femmes, venir au centre correspond aussi beaucoup à « un besoin de rencontrer d'autres femmes, d'avoir un lieu de rencontre et de sortir un peu de chez elles » ajoute Brigitte.

Le travail de Laurence, Marie-Laure et Brigitte ne s'arrête pas aux activités collectives : « nous faisons aussi des visites à domicile, quand c'est possible, et des visites d'accueil pour regroupement familial » nous dit Laurence.

Il y a en effet un travail en équipe, sur le secteur, avec l'assistance sociale du département, la DASS, la CAF et la municipalité pour les diverses prises en charge.

« Mais les activités, c'est nous qui les assurons », précise Marie-Laure. Elle poursuit : « Disons que quand la famille a demandé un regroupement, le service reçoit de la préfecture un avis d'introduction, c'est à ce moment-là qu'on va voir la famille... sinon, il y a quand même des visites de temps en temps, c'est un peu à la demande des femmes, ou quand ça ne les dérange pas, mais la priorité va quand même aux activités collectives ».

Brigitte : « disons que ça nous apprend quand même beaucoup d'aller voir comment ça se passe à domicile, pour notre travail ça nous permet de réajuster un petit peu certaines choses... le problème c'est qu'on n'a pas toujours le temps car notre emploi du temps est serré ».

Manque de temps...

Marie-Laure : « Quand les travailleuses familiales de la DASS nous transmettent un dossier, elles attendent de nous qu'on visite les familles concernées, mais on n'a pas toujours le temps : les activités au centre ne nous permettent pas de faire beaucoup de travail à domicile. Et puis c'est vrai qu'au service on reconnaît un peu moins ce travail... c'est aussi un problème d'argent, de moyens ».

Brigitte : « A part les visites d'accueil, les visites à domicile ne sont pas très efficaces : on a beaucoup de demande, et tel que c'est organisé, on manque de temps. On va voir la famille, on recense les problèmes et puis c'est tout, il n'y a pas toujours de suivi vraiment sérieux, et on n'a pas le temps non plus de voir toutes les familles pour lesquelles on nous adresse un avis d'introduction... en plus le problème de l'ASSFAM sur la Seine St Denis, c'est qu'elle n'est implantée qu'à Aubervilliers, si on avait plus d'implantation on pourrait adresser les mères de famille qu'on voit en visite d'accueil au centre ASSFAM le plus proche, mais là c'est pas possible... Au niveau de l'accueil, il y a de grosses lacunes... un manque de temps en fait... ou de personnel ».

Laurence : « oui je crois que c'est aussi un manque de personnel, ou de moyens, y a des femmes qui me disent, elles aimeraient bien venir tous les jours, mais c'est pas possible, on a déjà des femmes qui sont sur liste d'attente parce qu'on peut pas les re-

cevoir... avec les activités du centre, les réunions de coordination et la préparation, il y a un manque de temps pour les visites à domicile, c'est regrettable car comme le disait Brigitte, c'est très utiles, aussi bien pour les familles que pour nous ».

Que faire ?...

Brigitte : « moi je crois qu'il faudrait pouvoir élargir le personnel en fait, pour permettre une spécialisation : mères de famille, aide pédagogique aux enfants, par activités aussi... on a une demande très forte, et pas les moyens d'y répondre, il faudrait plus de moyens, plus de matériel pédagogique aussi, plus de personnel... »

Marie-Laure : « pour améliorer notre travail, il faudrait de plus en plus de relations avec les institutions qui nous entourent : le milieu du travail, les partenaires, l'école... parce que c'est assez difficile de faire reconnaître notre travail.. bon on travaille beaucoup avec la CAF, la Mairie, mais quand on nous reconnaît, après, on nous demande trop »...

Laurence : « oui il y a peu d'organisme qui assurent une formation en français il y a le GEFORME, la CAF, c'est pratiquement tout. Des activités collectives nous sommes les seuls à en assurer. C'est d'ailleurs pour ça que l'ASSFAM s'est dirigée vers l'apprentissage du français et l'aide à une insertion dans la vie quotidienne pour les primo-arrivants ».

Dur métiers que celui de conseillère en ESF ? « C'est un travail très utile, et qui a des conséquences sur toute la famille et sur les enfants. En aidant les mères, on aide aussi les enfants, pour l'alimentation, la santé, l'école. » Il y a beaucoup moins d'isolement, les gens cherchent à apprendre, à se perfectionner : notre plus gros travail, c'est d'arriver à rendre ces femmes autonomes... si elles arrivent à se débrouiller dans leur vie quotidienne à mener toutes les tâches qui sont les leurs, à manier la langue, c'est déjà énorme ».

Jorge de la BARRE
Chargé de cours à l'université
de PARIS VIII
(12, rue F. Flocon 75018 Paris)

* cf ASH du 1/12/89
Fédération nationale des associations de professionnels en ESF.
28 place St Georges. 75009 PRAIS tél : 42.80.07.82.

« Nous ne sommes pas la 5^{ème} roue du carrosse »

Les Placements Familiaux recouvrent une multitude de réalités, tant par le public accueilli et les motifs du placement, que par le cadre juridique et administratif dans lesquels ils s'inscrivent.

Le métier d'assistante maternelle est mal connu. Quand est-il de leur condition de travail et de leur place au sein d'une équipe de travailleurs médico-sociaux ?

Le Placement Familial pour adultes ou pour enfants s'inscrit dans une tradition lointaine. Pour les adultes malades mentaux, l'exemple le plus connu d'une prise en charge par l'habitant à son domicile, remonte au 13^e siècle par la commune de Geel, en Belgique. Quant au placement des enfants, dont le principe est de faire assurer son éducation par une famille différente de sa famille naturelle, son histoire s'origine dès l'antiquité. Mais c'est au 18^e siècle que St Vincent de Paul inaugure les premiers programmes d'assistance et de sélection des nourrices; cette assistance aux enfants abandonnés préfigure les premières mesures d'hygiène sociale. Le Placement Familial va se développer considérablement (1) jusqu'à la seconde guerre mondiale, tandis que « simultanément il est remis en question par des travaux de recherches sur les mauvais placements » et les conséquences psychopathologiques des séparations et des carences affectives précoces.

Les différents types de placements

Les Placements Familiaux représentent aujourd'hui un phénomène d'ampleur important : 228 000 assistantes ma-

ternelles (A.M.) pour enfants en 1982 (2) et près de 300 000 actuellement, au titre de la P.M.I. et de l'Aide Sociale à l'Enfance (3). Quant au placement pour adultes, on comptait en 1980 (2) 3 026 adultes handicapés mentaux accueillis.

Compte tenu de la conjoncture actuelle et des politiques d'alternatives à l'hospitalisation et du maintien à domicile, l'accueil familial d'adultes (notamment les personnes âgées et handicapées adultes) est appelé à se développer considérablement (4).

Avant d'aller plus en avant sur le travail de l'assistante maternelle, il convient de baliser le terrain en distinguant les différents types de placements dans lesquels elle peut faire partie.

Les Placements Familiaux se caractérisent par le public accueilli, la raison du placement et sa durée, le mode d'agrément, la rémunération et enfin le cadre juridique.

L'accueil de jour et le mode de garde le plus connu. Il concerne près de 50 000 A.M. de l'Aide Sociale à l'Enfance (sans compter celles qui exercent cette fonction sans être agréées et déclarées). On les appelle bien souvent

« les nourrices ». C'est un placement libre car les parents jouissent de tous leur droit et « de leur pleine capacité de parentalité ». La durée de la garde est limitée aux heures de travail des parents.

L'accueil de façon permanente d'un enfant est le mode de placement familial le plus nombreux. Il concerne plus de 250 000 A.M. Il introduit la notion d'accueil et de famille. Pour des raisons administratives ou judiciaires, l'enfant est accueilli au sein d'une famille (cela implique le père, la mère, les enfants...) pour une durée indéterminée. La famille assure ici l'ensemble des soins et l'éducation des enfants sans que celui-ci lui appartienne pour autant. La mère d'accueil doit lui assurer sa place parmi les autres membres de sa famille et partager sa responsabilité éducative avec son mari (5).

Le cadre juridique de ces deux types d'accueil est défini par la loi du 17 mai 1977 et les différentes circulaires de 1979, relatives à l'agrément, le statut et la formation des assistantes maternelles. L'agrément est délivré pour un an par la Commission d'Agrément de la P.M.I.

Nous allons voir que la rémunération, outre qu'elle apparaît insuffisante, varie selon les départements.

Le dernier type de placement concerne l'accueil familial de façon continue d'adultes à domicile. On distingue 3 sortes de placements :

- le placement spécialisé pour adultes malades mentaux (placement de type péri-hospitalier) défini par l'arrêté Marcellin du 14 août 1963. Il s'inscrit dans le cadre de soins de patients. La rémunération résulte d'un prix de journée sécurité sociale ;
- le placement pour adultes handicapés mentaux ;
- le placement pour personnes âgées.

Ces deux derniers types de placements font l'objet d'un contrat de droit privé entre l'accueilli et l'accueillant et dont les modalités de paiement sont variables.

La récente loi du 10 juillet 1989 a délimité un cadre juridique afin d'éviter certains abus et a permis d'introduire un tiers pour l'agrément et le suivi.

Nous n'évoquerons pas ces types de placements pour adultes qui feront l'objet certainement d'un prochain article.

Des appellations différentes

Les différentes appellations pour qualifier l'accueil à domicile d'un enfant (ou d'un adulte) relèvent en fait de fonctions différentes. Le terme de famille nourricière renvoie à la fonction première de la nourrice qui était d'allaiter l'enfant confié.

Le mot est employé dans la loi de 1963. Il appartient au langage courant et ne recouvre plus de réalité juridique.

Le terme de famille d'accueil très utilisé, concerne les placements familiaux à temps complet. Enfin, l'emploi du nom d'assistante maternelle renvoie à une réalité administrative et juridique qui sanctionne le statut de la fonction nourricière, hôtelière et éducative de la représentante légale de la famille. Si la délégation de la fonction éducative et « soignante » est généralement attribuée à la mère de la famille qui reçoit le salaire, ce sont en fait tous les membres de sa famille qui sont impliqués.

Nous retiendrons dans cet article le terme d'assistante maternelle (A.M.) pour qualifier l'accueil salarié d'enfant à temps complet et de façon continue au domicile familial. En effet, les assistantes maternelles et associations représentatives que j'ai interviewé (6) ne représentent que les placements d'enfants. Il est bien évident que les problèmes qui seront soulevés ne sont pas limitatifs à ce type de placement, mais recouvrent, pour certains aspects, les autres formes d'accueil précédemment décrites.

Une précarité d'emploi

Le placement familial d'enfant s'inscrit dans le cadre de la protection de l'enfance. Quelque soient les motifs qui ont conduit au placement de l'enfant, la durée de l'accueil est variable car il est impossible « de définir au départ la durée de séparation souhaitable avec la famille naturelle de l'enfant » (5).

Cette incertitude est source d'inquiétude fréquente mais inhérente à la situation de placement. Comme le fait remarquer Madame DEVRIERE, assistante maternelle de l'association Jean COXTET (7) « on est toujours dans le provisoire par rapport à l'enfant, au salaire et à la durée du placement ».

Face à cette insécurité de l'emploi, l'U.N.A.F.A.A.M. (qui regroupe 10 000 A.M.) réclame une mensualisation du salaire « pour éviter d'être pénalisé quand l'enfant retourne avec sa famille d'origine ». Elle souhaite qu'à minima, les quinze premiers jours d'absence ne soient pas comptés.

Pour beaucoup d'associations et d'employeurs, le salaire et les indemnités ne doivent être qu'un complément de ressource pour éviter des conduites d'appropriations de l'enfant. Historiquement, la rémunération a longtemps été réduite au minimum parce qu'elle était considérée comme inconvenante et suspecte. « L'amour à prodiguer devait être désintéressé car elle serait incompatible avec une affection authentique » (5). Cette acceptation moralisatrice n'est plus d'usage semble-t-il, aujourd'hui. La rémunération garantie, au contraire, le caractère professionnel où « l'accueillant doit rendre des comptes de son travail à celui qui le rémunère ». Il faut distinguer la partie concernant l'indemnisation pour frais d'entretien (nourriture et frais généraux) et le salaire destiné à rétribuer la force de travail. A cet égard, la loi prévoit un nombre d'heure de SMIC, dont le nombre est variable selon les départements (3 heures de SMIC en général) auquel s'ajoutent différentes indemnités compensatrices et de sujétions spéciales (8). Soumise au code de travail, la réglementation prévoit notamment des indemnités d'attente

et une prime de licenciement lorsque l'enfant placé n'est plus maintenu chez l'assistante maternelle (après 3 mois d'attente).

Cependant l'indemnité d'attente est si dérisoire (1,5 heure de SMIC par jour) qu'elle s'apparente à une véritable peau de chagrin.

On constate qu'en matière de couverture sociale et de retraite le calcul effectué ne se fait pas sur la base réelle du salaire mais à partir d'une base forfaitaire ridicule équivalente à 619 F par mois soit à peine 1 heure de SMIC par jour. Il faudrait donc que l'assistante maternelle ait en garde 3 enfants pour bénéficier du minimum d'heure de cotisation sociale (200 h par trimestre) pour prétendre à une couverture sociale autonome. Quant à la retraite, le même constat s'impose en terme de cotisation et de pension !

A y regarder de plus près, la logique de la rémunération pousse à accueillir 3 enfants et plus (si l'accueil constitue la source principale de revenu) alors que la loi soumet à dérogation l'accueil de plus de 2 ou 3 enfants.

L'agrément est délivré annuellement et reconduite par tacite reconduction (jusqu'à la production des évaluations requises). L'U.N.A.F.A.A.M. souhaite que l'agrément « soit distinct de celui d'assistantes maternelles à la journée ; l'accueil de façon continu d'enfant doit s'apprécier pour une durée plus longue ».

Des partenaires à part entière

On a tendance à oublier que le rôle de l'assistante maternelle ne se limite pas à sa fonction hôtelière, mais selon Mmes JACOB et GIRARD (8) « Elle fait partie d'une équipe éducative qui soutient l'enfant, pour l'aider à réaliser ses projets d'avenir. Cela suppose de nombreuses rencontres et réunions (entretiens avec les travailleurs sociaux, institutions, familles naturelles...) »
Beaucoup d'A.M. ont des rapports tendus avec les travailleurs sociaux,

chargés du suivi de l'enfant placé dans leur famille.

L'éducateur ou l'assistante sociale est vécu comme un contrôleur qui a pouvoir de retirer l'enfant. L'A.M. vit bien souvent dans la crainte d'être reconvenue comme « mauvaise mère » et ne s'autorise pas à demander de l'aide, de reconnaître qu'elle a besoin de l'équipe.

Madame DA COSTA, A.M., ne se considère pas comme « la 5^e roue du carrosse ». « Je me sens confiante pour dire tout aux éducateurs, c'est une façon de préserver ma santé ». Pourtant, Madame DEVRIERE, (A.M. elle aussi) constate chez ses collègues, « une difficulté à verbaliser, où leur parole n'est pas entendue ».

Au-delà des difficultés de communication et des rapports inégalitaires entre l'A.M. et le représentant du service de placement (perçu comme « sujet supposé savoir », le métier d'A.M. est un engagement qui demande beaucoup de disponibilité, de tolérance et d'amour. C'est un rôle parfois ingrat et blessant où l'A.M. est confrontée aux résistances de l'enfant « qui sera partagé, divisé, luttant compulsivement pour ou contre son appartenance tantôt à l'une, tantôt à l'autre de ses 2 familles » (5).

Il convient de rappeler une évidence

qu'on aurait tendance à oublier : sans les familles d'accueil, il n'y aurait pas de placements possibles !

Ambiguïté du tiers

L'équipe pluridisciplinaire chargée du suivi du placement est souvent celle qui recrute les familles d'accueil. Etre le tiers qui recrute et celui qui peut suspendre le placement, induit une ambiguïté (quant à la place de cette équipe) qui est sujette aux malentendus. Le tiers est perçu comme celui qui fait vivre l'A.M. et celui qui la sanctionne. Pour sortir parfois de cette impasse, il est indispensable de tisser des liens de confiance mutuelle où chacun est accepté et reconnu dans son rôle et sa fonction.

Comme le fait remarquer Madame DA COSTA, « l'éducateur est un collègue de travail avant tout, au sein d'une équipe dont je fais partie ».

Au terme de cet article, nous constatons que les A.M. sont très isolées à peine 3 % d'adhérentes à une association corporatiste. Longtemps considérées comme les « O.S. » du travail social (9), leur condition de travail ont progressée même si elle demeure insuffisante. Leur identité tend à se définir plus clairement, même si un certain malaise les accompagne.

Les multiples questions que peut soulever le placement familial, tant du point de vue de l'évolution psycho-affective de l'enfant que du point de vue de la fonction maternelle et des lois politiques d'actions sociales en faveur de la P.M.I. et de l'A.S.E., n'ont pas été abordés. Cela pourra faire l'objet d'un prochain article.

Eric AUGER,
Assistant Social.

Notes : (1) avec tous les abus possibles : cf. « l'allaitement mercenaire » « informations psychiatriques » volume 59 - n° 5 - Mai 83 - P. 723

Notes : (2) Ministère des Affaires Sociales : Etudes et Statistiques 1985

(3) chiffre non vérifié, donné par l'UNAFAM - Union Fédérative des Associations de Familles d'Accueil et d'Assistants Maternelles

Notes : (3) KERNEVEZ-HUELLA-29213 PLOUGASTEL-DAOULAS.

(4) Cf. la nouvelle loi du 10 juillet 1989. ASH du 15 septembre 1989 p. 13.

(5) Myriam DAVID - « Le Placement Familial - de la pratique à la théorie » ESF.

(6) c'est essentiellement l'U.N.A.F.A.A.M.

(7) association Jean COXTET, 52 rue Montmartre PARIS

(8) cf articles 773-1 à 15 de la loi n° 77-505 du 17 mai 1977 modifiée par la loi n° 80-386 du 30 mai 1980.

(Notes : (8) respectivement, trésorière et Pdt de l'A.A.M.S. Association des A.M. spécialisées - 53, Bd Foch - 93160 NOISY-LE-GRAND - affiliée à l'U.N.A.F.A.A.M.

Travailleur social et travailleuse familiale

Nous avons sollicité une travailleuse familiale pour parler de son métier ; malheureusement nous n'avons pas reçu l'article escompté. Michel TALEGHANI a bien voulu nous parler de cette profession qu'il connaît bien.

Les travailleuses familiales, dont la profession est plus ancienne que celle des assistants de service social, ont vu se modifier sensiblement les missions depuis plusieurs années. Envoyées auprès des familles dont les mères étaient soit empêchées soit en état de carence important quant aux tâches ménagères, elles sont de plus

en plus souvent, soit adressées par les associations qui les emploient à la demande d'assistants de service social à des familles signalées, soit employées directement par les associations ou institutions (sauvegarde de l'enfance et adolescence, caisses d'allocations familiales, Mutualité sociale agricole, services départementaux de l'Aide So-

ciale à l'Enfance, etc...) à des familles prises en charge et parfois même sous mandat judiciaire.

A ce titre elles font partie de l'équipe de travailleurs sociaux. C'est ainsi qu'avec hélas une formation pas toujours suffisante eu égard aux responsabilités qui sont les leurs, les travailleuses familiales ont fait le saut qualitatif qui (les séparent des aides ménagères ou des auxiliaires de vie) les a placées au niveau des travailleurs sociaux.

Deux caractéristiques les distinguent de ceux-ci :

* 1) Le médiateur particulier que représen-

te l'intervention dans la sphère du domestique.

— En cela on peut faire l'analogie avec ceux des travailleurs sociaux qui « font du social » avec pour médiateur l'économie ou la santé.

* 2) L'intervention par le domestique implique un regard sur le privé (ou même plus), sur l'intimité des familles et des personnes. A noter que seules les assistantes maternelles qui accueillent à temps complet, vont plus loin en mêlant leur intimité à celle de ceux qu'elles reçoivent.

Il est des travailleurs sociaux qui sous-estiment l'action des travailleuses familiales en raison justement de la mo-

destie ou du caractère trivial du travail ménager.

Il en est d'autres, heureusement, qui savent reconnaître le travail social qui s'effectue aussi à travers l'assistance domestique.

Reconnaissance de la mère et de la famille, réhabilitation des adultes (nouveau sens donné à la vie des enfants), réinscription dans la dynamique de la vie, réinsertion dans le tissu relationnel, remise en fonctionnement des solidarités élémentaires, redécouverte des plaisirs, tels sont, et bien d'autres, les objectifs des travailleuses familiales.

Il reste que les moyens sont insuffisants, que le temps leur est compté, que leur formation gagnerait à s'inspirer davantage encore de celle des travailleurs sociaux.

Mais ce qui leur est indispensable d'ores et déjà, c'est la reconnaissance par les travailleurs sociaux et par les institutions de leurs responsabilités et leur intégration dans les équipes.

Michel TALEGHANI
Chercheur

Des difficultés aux perspectives

TEMOIGNAGES DE TRAVAILLEURS SOCIAUX

A partir de quelques témoignages de travailleurs sociaux, nous vous exposons leurs inquiétudes et leur analyse sur le travail social. Des propositions sont avancées pour dépasser certaines impasses auxquelles il se trouvent confrontés.

Nous avons interviewé différents travailleurs sociaux : un éducateur à l'aide sociale à l'enfance, une éducatrice sourde travaillant avec des sourds en institution, un assistant social en consultation d'orientation et d'éducation, une assistante sociale spécialisée dans l'agrément et le suivi des assistantes maternelles, une assistante sociale de polyvalence de secteur en DASS et une responsable de circonscription en DASS.

Nous les avons questionnés sur l'organisation de leur travail, leurs difficultés, leurs rapports avec les collègues, la hiérarchie, les clients. Ensuite, nous leur avons demandé ce qu'ils pensaient de leur formation initiale et si des formations complémentaires étaient utiles, s'ils se sentaient reconnus et comment ils se faisaient entendre, par exemple utilisent-ils l'écriture et sous quelle forme ? Et enfin nous nous sommes intéressés à leur rapport avec la politique.

De la première question sur l'organisation du travail, il ressort une organisa-

tion structurée et la conscience de journées bien remplies. Selon le lieu de travail, l'autonomie par rapport à l'organisation du travail varie :

par exemple, les horaires sont peu souples pour l'éducatrice qui travaille en institution avec les jeunes sourds ; par contre pour la responsable de circonscription, il y a une distorsion constante entre le planning et ce qui est effectivement réalisé d'où insatisfaction et épuisement.

Au niveau du travail avec les collègues, cela se situe à des degrés différents, tous sont d'accord pour dire qu'il est nécessaire de travailler en équipe, mais dans le même temps, tous éprouvent des difficultés à s'organiser collectivement. Globalement il y a une grande frustration.

Par rapport à la hiérarchie, les rapports sont aléatoires et souvent difficiles. Les difficultés proviennent soit de l'incompétence du responsable hiérarchique soit du modèle bureaucratique entraînant une absence de communication.

Pour la responsable de circonscription, la hiérarchie politique manque de clarté et entraîne une insécurité et des marges de manœuvre personnalisées pas toujours faciles à gérer. Généralement, les rapports sont formels et non constructifs, voire créateur de freins.

Le rapport avec les usagers est, de loin, le plus motivant et le plus satisfaisant hormis la relation lors de mandat judiciaire. Pour l'éducatrice sourde travaillant avec des sourds, la communication est facilitée par le partage du handicap. Pour la responsable de circonscription, les usagers sont les travailleurs sociaux eux-mêmes toujours insatisfaits des résultats.

Au niveau de la formation initiale : plus elle est récente plus elle semble adaptée, mais on relève tout de même une grande insatisfaction. La plupart des travailleurs sociaux se sont formés de manière empirique et regrettent le manque de soutien théorique. Il faut noter que, pour l'éducatrice sourde, la formation est synonyme de reconnaissance sociale. Enfin, tous sont d'accord sur la nécessité d'une formation continue en rapport direct avec leur travail, et également, en marge de celui-ci sur des thèmes plus généraux.

Sur le sentiment de reconnaissance : certains se sentent reconnus par leurs collègues, d'autres se situent plus au niveau d'une hiérarchie qui les méconnaît. Enfin, par rapport aux mandataires

res, il ressort la nécessité d'une action promotionnelle à élaborer. On peut noter une difficulté globale à se faire reconnaître.

L'écriture est utilisée surtout dans le cadre syndical, certains souffrent du manque d'écriture des collègues mais ne parviennent pas eux-mêmes à s'exprimer par écrit. D'autres souhaiteraient avoir le temps d'écrire sur le social en général. Comment se font-ils donc entendre ? Visiblement très difficilement. On note pour tous une communication impossible avec la hiérarchie, les rôles restant trop formels.

Finalement, ils nous ont confié leur sentiment sur la politique et les travailleurs sociaux : la conjugaison des deux logiques n'est pas toujours évidente à réaliser.

Pour certains, il existe un lien de subordination ; pour d'autres, la logique politique dans le social n'est que le fruit d'une action pré-électorale.

Pour d'autres encore, les travailleurs sociaux et les politiques ont des rapports mutuels liés au magique : on attend de l'autre ce qu'il ne peut donner. D'où la nécessité d'élaborer des stratégies permettant aux travailleurs sociaux d'être des interlocuteurs valables, puisqu'ils sont souvent le médiateur entre deux réalités qui se méconnaissent.

Pour certains la décentralisation clarifie les rapports, oblige à rendre des comptes, nécessite la remise en cause des méthodes de travail, et par là-même entraîne la déstabilisation de la

routine acquise par certains fonctionnements bureaucratiques : dans tous les cas, les rapports se sont modifiés ! En conclusion de ce bref panel d'opinion, il apparaît que les travailleurs sociaux sont porteurs d'une somme importante de connaissances et d'une grande aptitude à l'analyse. Or, cela apparaît peu, notamment dans les écrits. Ils sont mécontents et se sentent frustrés de toute cette force qu'ils pourraient avoir et qu'ils n'ont pas faite d'organisation.

COMMENT EXPRIMER CETTE POTENTIALITE ???

Propos recueillis par
NELLY GAUGAIN
et FRANCESCO SCUDERI

Notes : (9) « Les A.M., O.S. du travail social » in lecture sociologique du travail social - p. 000 article de 000

Une mobilisation difficile chez les travailleurs sociaux

Les professions sociales sont nombreuses et différentes, marquées chacune de sceau de leur spécificité. Si certaines construisent leur identité que par rapport à leur fonction, trop peu encore se reconnaissent comme travailleur social, comme s'ils étaient englués dans leur problème d'identité. De la prise de conscience à l'engagement, le pas est difficile à franchir !

Afin de rendre compte de l'état de la mobilisation actuelle des travailleurs sociaux, nous avons souhaité faire une table ronde avec les représentants des différentes tendances syndicales.

DOSSIER

Nous vous soumettons trois témoignages d'un coordination, d'une fédération et d'un syndicat autonome récent. Nous y avons ajouté une lettre ouverte de la C.F.D.T. Rhône-Alpes qui nous paraît rendre compte des difficultés des conditions de travail des travailleurs sociaux de « secteur » du département.

Témoignage d'Anne SERMOT, secrétaire générale de la fédération C.R.C. (Coordonner, Rassembler, Construire) santé sociaux de l'Île de France (1)

Présentation du C.R.C.

Le C.R.C. s'est constitué en 1989 sur la base des sections C.F.D.T. santé sociaux exclus pour avoir affirmé leur soutien aux coordinations infirmières, kiné-ergo et infirmières spécialisées. Syndicat récent, il entend être ouvert au débat sur le syndicalisme d'aujourd'hui qui souffre du manque de crédibilité et d'unité.

Face à l'éclatement des professions sociales, comment votre fédération envisage-t-elle la mobilisation ?

Je constate qu'il existe dans le secteur social un éclatement des professions et en même temps une demande d'agir ensemble ; mais cela ne doit pas cacher **ou gommer la prise en compte des spécificités des différentes professions sociales.** L'exemple des travailleuses familiales et des aides ménagères illustre bien cela. Elles étaient présentes dans la mobilisation du secteur social au printemps dernier. Mais leur participation est restée liée à leur volonté de voir aboutir leurs propres revendications (financement légal, convention collective...).

Bien qu'il faille des revendications communes, on note un problème d'identité important qui traverse vos professions.

Le C.R.C. n'entend pas se replier sur lui-même mais reste ouvert à tout les travailleurs sociaux. Nous avons participé à différentes coordinations santé-sociales (le C.R.C. par exemple) en les soutenant, en étant présent tout en développant nos propres propositions. La mobilisation du secteur social d'avril 1989 a montré l'importance de ce mode de mobilisation !

Pour l'avenir, il ne faut pas oublier de prendre en compte l'identité et l'appartenance de chacun des travailleurs sociaux.

La décentralisation a-t-elle changé les rapports des travailleurs sociaux au Politique ?

La décentralisation n'a fait que pointer la logique « d'austérité » gouvernementale au niveau du département. Elle ne s'accompagne pas de moyens financiers réels aux collectivités territoriales, ce qui est une façon pour l'état de se décharger de ses prérogatives. De fait, le secteur social fait les frais de cette austérité, en lui assignant une place secondaire. Sur le terrain cela se traduit par un accroissement de la charge de travail pour les assistants sociaux et autres travailleurs sociaux de secteur, notamment avec les mesurés autour du R.M.I.. Si certains projets ont pu être réalisés avec la décentralisa-

tion, force est de constater sur le fond, l'absence de moyens accordés au secteur social. Pour ne citer qu'un exemple, l'économie sociale n'a pas pu bénéficier des moyens qu'elle pouvait escompter.

S'oriente-t-on vers un dépassement corporatiste des professions sociales ou une affirmation des spécificités ?

Je pense qu'il n'y a pas eut de dérives corporatistes (contrairement aux infirmières) dans le secteur social, pour des raisons idéologiques, mais au contraire une réelle volonté de parler des pratiques. Certaines revues, dont la vôtre, illustrent cela.

Conclusion ...

Conscient de la crise et de l'impasse dans laquelle se trouve aujourd'hui le mouvement syndical, le C.R.C. ouvre avec tout ceux qui le veulent, le débat pour redéfinir l'outil syndical nécessaire aux salariés.

1) C.R.C., 46 rue Sedaine - 75011 PARIS - Tél. : 48.06.88.62

Témoignage d'Alain MARCHAL, vice président du syndicat autonome des assistants de service social hospitalier (S.A.A.S.S.H.) (2).

Notre syndicat est né en Juin 1989 dans un contexte de revendications hospitalières marquées notamment pour notre profession par une absence de statut distinct (nous sommes assimilés au statut des A.S. du code des communes). D'autre part, nous ne voulons pas rater un important « rendez-vous » ministériel en Janvier 1990 qui devra porter sur une refonte claire de notre statut d'A.S. hospitalier. Notre syndicat reroupe actuellement 200 adhérents et s'adresse A.S. des hôpitaux généraux et spécialisés.

Face à l'éclatement des professions sociales, comment votre syndicat envisage-t-il la mobilisation ?

Il est clair que nous avons actuellement des revendications catégorielles précises, qui visent l'obtention d'une

DOSSIER

reconnaissance statutaire. Nous souhaitons d'abord étendre notre action syndicale à tous les A.S. d'hôpitaux afin d'être intégré au statut du secteur public. La lutte avec les autres professions sociales est encore trop tôt mais c'est un objectif que nous envisageons à moyen terme.

En quoi la décentralisation a-t-elle changé le rapport des travailleurs sociaux au Politique ?

Nous pensons que la décentralisation apporte au conseil général des moyens économiques qui permettront de juger au plus près de leur efficacité.

La section C.F.D.T. santé sociale de Rhône-Alpes nous fait part de la lettre ouverte qu'elle a adressée aux conseillers généraux de leur département ; cela nous semble révélateur du climat et des conditions de travail des travailleurs sociaux des collectivités territoriales.

Depuis la DECENTRALISATION, vous êtes l'employeur des personnels médico-sociaux de la D.P.A.S. et c'est à ce titre que nous vous demandons de prendre en compte nos difficultés et nos revendications concernant nos conditions de travail.

Dans la situation socio-économique actuelle, il est demandé de plus en plus aux travailleurs sociaux (assistantes sociales, conseillères en économie sociale et familiale, infirmières puéricultrices, secrétaires médico-sociales) d'accomplir des tâches de plus en plus complexes auprès des pauvres et chômeurs, de l'enfance maltraitée, des handicapés, des personnes âgées pour répondre à cette mission d'aide à toute population en difficulté (individu ou groupe) les travailleurs sociaux ont des conditions de travail inacceptables voire méprisantes pour les populations et les personnels des Centres Médico-sociaux :

a) un sous-effectif dramatique en personnel DPAS car les postes vacants ne sont pas remplacés ;

Nous constatons que les responsabilités des A.S. de secteur augmentent et que les mesures du R.M.I. constituent, en terme d'action sociale, un leurre.

S'oriente-t-on vers un dépassement corporatiste des professions sociales ou une affirmation des spécificités de ces professions ?

L'hôpital est une institution particulière où se mêle le pouvoir des personnels médicaux et soignants. Notre place et notre rôle nous permettent une autonomie de fonctionnement qui est parfois mal perçue. Pour répondre à votre question initiale, je dirai que nous som-

— entre octobre 1989, plusieurs CMS ont dû être fermés, faute de personnel, cela ne s'était presque jamais produit auparavant ;

b) aucun concours de recrutement n'a été fait depuis plusieurs années pour les assistantes sociales et les puéricultrices malgré la création de postes d'assistantes sociales, cette année (dans le cadre du RMI) qui sont venus compenser une pénurie ancienne ;

c) une gestion anarchique des personnels lors des affectations de postes, des mutations ou des détachements : peu d'informations sont données et ce sont des informations contradictoires ;

d) un manque considérable de moyens en matériel et en fonctionnement : ooo et fournitures de bureau réduits, pas de micro-informatique ou de matériel télématique, manque de timbres de poste (par exemple, les assistantes ont 15 timbres chacun par TRIMESTRE), lignes téléphoniques insuffisantes.

Dans ce contexte, le TRAVAIL SOCIAL commence à être dénaturé de son SENS ; nous voyons se profiler un travail social parcellisé qui se définirait uniquement par des tâches ponctuelles, assistancielles et juxtaposées.

Nous ne nions pas qu'il a parfois urgence dans les réponses mais celles-ci doivent toujours être assorties d'une action de prévention des difficultés et d'un développement des potentialités existantes. Nous devons mettre en mouvement les intéressés eux-mêmes pour qu'ils prennent en charge personnellement et collectivement les problèmes rencontrés.

mes prêts à nous associer avec d'autres collègues hospitaliers en défendant nos propres orientations et notre spécificité. Nous sommes d'accord pour travailler avec d'autres syndicats et dans un collectif éventuellement.

Conclusion ...

Notre syndicat se bat actuellement pour une rémunération décente, une reconnaissance de notre diplôme d'un niveau bac + 3, d'un accès à la catégorie A et une modification d'accès à la formation d'A.S. (BAC ou équivalence).

2) SAASSH, 57 bd Poniatovsky - 75012 PARIS

Les actions menées par les travailleurs sociaux dans le cadre du développement social des quartiers ont déjà donné des résultats positifs. Nous ne pouvons tolérer que l'avenir soit compromis par l'impossibilité de continuer à travailler — et ceci d'autant plus avec la mise en place du RMI — comme AGENT DE DEVELOPPEMENT qui prend en compte :

— la valorisation des solidarités ;
— la concertation et l'action inter-partenaires mise en place (par exemple : lutte contre l'exclusion économique, lutte contre l'échec scolaire, réhabilitation des quartiers, etc...).

Nous insistons sur le fait que la mise en place du RMI révèle davantage l'importance de ce travail inter-partenarial et que la mission confiée aux travailleurs sociaux ne peut se réaliser qu'avec la présence de l'ensemble des partenaires.

Comment peut-on nous demander de prendre davantage en compte les exclus de la société quand les actions en travail social sont perverties par des réponses trop ponctuelles et assistancielles ?

L'accumulation de toutes ces difficultés vécues au quotidien, nous a conduit, à une journée d'ACTION et de GREVE le 29 juin 1989. Au cours de cette journée une reconte a eu lieu, entre les délégués syndicaux et l'Administration Départementale. Aucun ELU du CONSEIL GENERAL n'était présent, seuls MRS PENET et JAMET (Directeurs des Services Départementaux) ont reçu la délégation C.F.D.T.

DOSSIER

Est-ce à dire que le personnel départemental de la DPAS est quantité négligeable pour les élus du CONSEIL REGIONAL ?

CELA NE PEUT PLUS DURER, Monsieur le Conseiller Général ! Il est temps que vous preniez vos responsabilités et que vous répondiez rapidement à nos légitimes revendications :

- 1) augmenter les effectifs par la CREA-TION de :
 - 20 postes d'assistantes sociales titulaires ;
 - 10 postes de secrétaires médico-sociales titulaires ;
 - 5 postes de puéricultrices titulaires ;

- 5 postes de conseillères en économie sociale et familiale titulaires, soit au total 40 postes titulaires.

2) mettre en place des moyens adéquats et modernes notamment du matériel informatique et télématique pour gérer les fichiers et toutes les informations nombreuses (emploi, RMI, etc...) et nous donner des fournitures nécessaires au quotidien (timbres postes par exemple) etc...

3) obtenir un statut des personnels territoriaux ;

4) réunir une commission tri-partite département/état : personnel, demandée

depuis un an et demi, pour régler la situation du personnel mis à la disposition de l'ETAT.

5) réunir **REGULIEREMENT**, un CTP, chaque trimestre.

Nous insistons enfin, une fois de plus, pour que le **CONSEIL GENERAL** abandonne son immobilisme à notre égard et qu'il réponde favorablement, sans démagogie à toutes nos revendications.

CFDT Rhône-Alpes

NB : une lettre ouverte a été également adressée aux ministres concernés pour qu'ils prennent aussi leurs responsabilités.

INTERVIEW DE LIONEL LAFARGUETTE

Le C.R.E.M., né à l'occasion de la mobilisation du secteur social en 89, est une coordination regroupant différentes professions du secteur social, syndiquées et non syndiquées. Cette coordination a élaboré une plateforme de revendications unifiantes (salaires, effectifs, conditions de travail et formation).

Le C.R.E.M. a réussi à impulser une certaine conscience collective des luttes. Contrairement aux infirmières, il n'y a pas eut de grèves prolongées ; d'où une double attitude qui se dégage des participants. Le sentiment de ne pas avoir gagné et aussi l'idée que seule une grève largement suivie serait efficace. Le C.R.E.M. a forcé les fédérations syndicales à se positionner face à lui.

membre du CREM 94, par Raymond CURIE.

Je vais te demander de te présenter

Je suis éducateur spécialisé et je participe au CREM. Je ne suis pas syndiqué et je vais m'exprimer en mon nom.

A partir de quel constat as-tu décidé de t'engager ?

Deux établissements du Val-de-Marne ont adressé fin octobre 1988, des courriers pointant les difficultés existant dans le secteur et mettant en avant des éléments d'une plateforme revendicatrice. Un appel était lancé, des rencontres voyaient le jour. Il allait se passer quelque chose dans le social ! A partir de là, j'ai participé à toutes les réunions et à toutes les manifestations.

As-tu le sentiment que le travail social a évolué depuis 15 ans ?

Oui mais pas dans le bon sens. Les demandes sont de plus en plus grandes et les moyens de plus en plus limités.

Sur le fond, rien a changé. Les conventions collectives ont peu évolué. Il existe toujours une diversité des cen-

tres de formations et des cursus ; ce manque d'uniformité des programmes conduit à des cotations des écoles par les employeurs.

Un tronc commun fait défaut et peut expliquer le manque de reconnaissance du diplôme. De plus, les sans formations sont nombreux, ce qui continue à dévaloriser un peu plus le travail social.

As-tu le sentiment que ton organisation offre la possibilité de faire plus que les syndicats ?

Le CREM est un collectif unitaire ; il regroupe des syndiqués de différentes tendances et des non syndiqués. Jusque là, les syndicats étaient restés très discrets et repliés sur eux-mêmes.

Le côté intercatégoriel reste une carte maîtresse ; en effet, certains problèmes touchent tous les services. Les revendications ont permis une rencontre des personnels du secteur social de tout horizon, du privé comme du public.

Et puis, il n'y a jamais eu tant de monde dans la rue pour manifester ensemble un mécontentement quasi général. Reconnaissance des professions, revalorisation, statuts,... mais aussi des

moyens pour assurer aux multiples usagers des soins de qualité. Dès lors, les syndicats ont pris conscience de cet état de fait.

Comment expliquer que les travailleurs sociaux ne se mobilisent pas ou peu ?

Je trouve que les salariés du social (principalement les éducateurs) se sont bien mobilisés au début. La question serait plutôt de chercher à savoir ce qui a provoqué ensuite un désinvestissement. Beaucoup sont attentistes ; ils sont d'accord sur le fond mais ...

Il y a aussi un problème d'information telles que de mauvaises circulations de courriers dans les structures et le manque criant de relais de la part des médias. Une réelle rencontre des personnels est difficile : les activités extra-professionnelles, la famille ... ? De toute façon, il faut reconnaître que l'esprit militant n'est pas très affiché chez nous. La grève, même là où elle est possible, fait peur et elle coûte chère. La plateforme du CREM visait avant tout à surmonter le morcellement, l'éclatement de notre milieu. L'unification des conventions et des statuts demeure une nécessité ; il y a trop d'écarts et d'inégalités. Les personnels sont-ils réellement conscients du danger ? Sont-ils suffisamment en colère ? Pourtant l'avenir est sombre et nous réserve encore bien des désagréments (annexe XXIV pour les établissements médico-sociaux).

La décentralisation a-t-elle changé le rapport des travailleurs sociaux au Politique ?

Nous sommes touchés de plein fouet par ses conséquences, au niveau des prix de journées par exemple et selon les départements, les DDAS sont plus

ou moins compréhensives ou restrictives.

L'avenant 44 a été agréé par le ministère sans réserve de l'accord des tutelles. Il concerne les secrétaires de direction en fonction depuis 10 ans. Le ministère peut avoir ainsi à se déresponsabiliser, se dédouaner. Cette décentralisation ne favorise pas la mise en œuvre d'une politique cohérente dans le secteur social. Au passage, je note une aberration dans la gestion des fonds publics par des associations privées.

Quels rapports existent-ils entre le C.R.E.M. et les autres syndicats santé sociaux ?

Le CREM, en tant que collectif, à l'image des coordinations est assez mal vécu par les syndicats. Nous empiétons un peu sur leur terrain mais l'ampleur des premières manifestations (mars et avril 89) les a mis face à la réalité.

Le manque d'initiative, l'absence de concertation entre les différentes centrales et le silence étaient ainsi dépassés. Des salariés ont ressenti le besoin de récupérer le mouvement en s'y collant. La CFDT est le syndicat qui a, avec la CGC, signé l'avenant 202 (CC 66) bien que ce dernier soit loin de répondre aux demandes des personnels. Lors de la rentrée 89, cette signature a peut-être un peu calmé les esprits ?

Le CRC s'est investi dès le début et a participé activement (sans doute dans la recherche de confirmer la son existence ?).

Trop de conflits ont eu lieu ; la défense de notre secteur implique une entente large au travers d'échanges constructifs. Il ne faut pas interpréter ces propos comme une incrimination des syndicats en général mais comme un reproche que j'adresse à certaines des instances dirigeantes.

S'oriente-t-on vers un dépassement du corporatisme ou va-t-on assister à une réaffirmation spécifique de chaque profession sociale ?

Je souhaite voir préserver l'idée d'un rapprochement des professions de notre secteur. Cela doit pouvoir s'appuyer sur une plateforme minimale commune. La demande d'un plan d'urgence pour le social est primordiale.

Elle concerne les salariés mais aussi les usagers (locaux ...). Pour moi, ce devrait être la base unifiante. Mais au-delà de ce consensus, ce qui manque, ce sont des revendications spécifiques à chaque catégorie professionnelle.

Par exemple, pour les éducateurs, obtenir de vraies équivalences et des possibilités de reconversion. Pour les personnels des services administratifs et généraux (CC 66) profiter comme des éducateurs des 6 jours de congés trimestriels, etc...

Ce qui pourrait relancer la mobilisation, c'est peut-être l'émergence des priorités dans de nombreuses demandes et l'apparition des revendications propres à chacun. Ceci dit, il est vrai que le ministère ne veut rien lâcher. Les salariés doivent chacun à leurs niveaux, s'inscrire dans l'action pour que le travail entrepris aboutisse à des réelles avancées pour le secteur social.

Un questionnaire est en cours d'élaboration. Les retours doivent permettre à partir de fin janvier 90, d'envisager ou non l'avenir du CREM ; j'espère pour ma part, que cette période de latence de réflexion sera propice à la résurgence d'idées nouvelles et au renforcement du collectif.

Pour tout contact avec le CREM : G LAMESA, BP 32 91570 BIEVRES ; répondant : 69 41 13 74 ou minitel : 36 15 ALTER*CREM

Regards posés par le travail social

« Pour clore ce dossier, nous avons voulu proposer une approche plus transversale du travail social. Nous vous soumettons trois lectures qui reprennent de façon plus particulière des thèmes évoqués dans les précédents témoignages et entretiens. Une analyse plus sociologique les rapports du travail social à la décentralisation par Michel JOUBERT, une approche du problème de l'épuisement professionnel et enfin un certain regard posé sur la représentation du métier d'assistant de service social.

Travail social et décentralisation

LE CHAMP LOCAL D'ACTION SOCIALE ET LA PROMOTION DE NOUVELLES FIGURES DE REGULATION SOCIALE

Si l'on s'interroge beaucoup aujourd'hui sur les effets de la décentralisation des politiques sociales, le « local » joue depuis longtemps un rôle déterminant dans la manière dont se sont constitués les modes d'intervention du « social ». La délimitation et l'organisation d'un « champ social local » apparaissent avec les dispositifs d'action concertée mis en place à la fin des années 70 : projets initiés par l'Etat, mais suppo-

sant une réalisation locale « dynamique ». Ils ont introduit les collectivités locales à de nouvelles pratiques d'intervention sociale sur le territoire communal et à de nouveaux modes de négociation avec l'Etat et le département.

Le « local » devient alors dans les zones urbaines concernées par ces opérations (îlots sensibles, opérations HVS, puis Développement social des quartiers) une catégorie pertinente du

« social », et s'y trouve investi d'un rôle dans l'identification des problèmes sociaux, et la spécification des interventions.

Nous sommes, dans nos recherches, partis de l'hypothèse selon laquelle cette opportunité avait – dans des conjonctures socio-politiques déterminées – donné naissance à des formes nouvelles de territorialisation de l'action sociale : des processus de localisation, délocalisation et relocalisation

travaillant alors l'ensemble du « social ».

Les lignes d'analyse que nous proposons s'appuient sur deux monographies effectuées l'une dans l'île de France, l'autre dans la région Picardie (2). Notre recherche avait pour objectif d'analyser la manière dont les opérations d'action concertée menées ces dernières années ont pu contribuer à modifier, voire à transformer durablement les modalités d'intervention du « social ». Il ne s'agissait pas d'évaluer des résultats, compte tenu des objectifs et des populations visées, mais d'examiner les effets de ces politiques sur les institutions, les intervenants, et les pratiques déployés autour de la question des « jeunes en difficulté ». Avec les actions concertées, se trouvent engagés des modèles d'intervention impliquant une coordination de base des acteurs institutionnels et une « mobilisation du milieu » qui délimitent en même temps les contours des interventions.

Les composantes de ces dispositifs reviennent toujours à conjuguer la délimitation d'un territoire social (quartier, commune, réseau de ressources ou d'insertion) avec une transversalité institutionnelle (incitation de l'Etat devant être relayée aux différents étages des compétences territoriales).

Les « dispositifs jeunes », et les « DSQ » d'hier comme le RMI aujourd'hui utilisent les mêmes ressorts de la décentralisation : jouer sur la différenciation des compétences et les affiliations pour créer un espace de régulation au sein duquel les questions sociales pourront être gérées au « plus juste », au plus près du terrain et des responsabilités politiques.

Les problématiques du droit et de la gestion démocratique apportent une dernière touche à la construction de ce nouveau cadre d'exercice pour le travail social fait de responsabilisation et de mobilisation.

1. Composantes et paradoxes des stratégies en matière de politiques sociales communales.

Les opérations d'action concertée donnent une place centrale aux élus locaux ; elles engagent financièrement et matériellement les municipalités tout en leur imposant une localisation des objectifs (quartier, type de population,...) et la constitution d'agencements déterminés de services et

d'intervenants. Elles perturbent de ce fait le « jeu local » et contrarient, à des degrés divers, les politiques communales définies à partir des caractéristiques géo-politiques traditionnelles de la commune.

L'implication municipale dans la mise en œuvre des dispositifs n'a pas été sans poser des problèmes et dépendait largement de la manière dont leur réalisation pouvait servir à maintenir, renforcer ou reconstituer une légitimité politique.

Les impulsions étatiques interviennent à une époque où l'on assiste au développement de l'emprise municipale sur les modes d'intervention sociale ; emprise qui prend des formes diverses suivant la manière dont le terrain est découpé par les logiques administratives et associatives, suivant les références idéologico-politiques et l'assise de l'équipe municipale, et suivant l'importance des réseaux d'interconnaissance politique ou syndicale tramant l'espace communal.

Dans l'une des municipalités (île de France), l'équipe, qui appartient au PCF, tend à couvrir le territoire communal d'une palette homogène et cohérente de services, ainsi que l'ensemble des quartiers à problème, avec un même dispositif inspiré du modèle Habitat et Vie Sociale. Elle témoigne d'une volonté rationalisatrice et normative, fondée sur une définition préalable des besoins.

L'autre commune (Picardie) possède un profond ancrage politique (socialiste) et une longue expérience de gestion ininterrompue (depuis 1920). Elle se saisit de l'ensemble des opportunités de réhabilitation sociale de ces quartiers « dégradés » avec l'arrivée de la gauche au pouvoir (montage d'une opération HVS, transformée en Plan de Développement Social des Quartiers, création d'une Mission locale et d'une PAIO, instauration d'une ZEP) pour créer un « mouvement » d'interventions sociales différenciées, mettant en jeu contrairement les acteurs locaux, et bénéficiant d'un effet résultant de territorialisation démocratique (3). Nous reviendrons sur ce terme.

On constate dans les deux cas les processus suivants : la localisation des objectifs et le caractère expérimental des dispositifs, provoquent une surqualification des lieux et des « objets à problèmes ».

Sur un même quartier, la plupart des dispositifs se superposent, se stratifient, s'intriquent ; ils focalisent les énergies et mobilisent les ressources,

excluant par la même du « champ d'action social local » des quartiers et des populations qui, bien qu'en difficulté, ne sont pas désignés et intégrés au projet.

Au sein d'une même commune, l'« investissement » du quartier apparaît comme le passage obligé pour obtenir des subventions, compléter un budget par le jeu des montages financiers.

L'équipement spécialisé (mission locale, PAIO) se polarise progressivement en direction du « quartier-cible ». Objets « vitrine », ou « répulsifs », le quartier ainsi qualifié « à problèmes » peut être investi différemment selon la capacité à capitaliser symboliquement et politiquement les réalisations entreprises. D'où l'importance que revêt ici la « publicisation » des opérations : il faut faire du lieu un produit médiatisable pour les collectivités locales, comme pour les pouvoirs publics, afin de rentabiliser les investissements sur le plan politique.

On retrouve pour chaque opération les mêmes intervenants, avec des chaînes plus ou moins instituées : ANPE – CIO – PAIO – Missions locales (circuit orientation/emploi), Mission locale – DDASS – Commune (circuit accueil social jeunes en difficulté), CAF – Commune – DDASS (pour les travailleurs sociaux, dans le cadre ou non de la circonscription, et autour d'une réalisation « interactive » comme la création d'un Centre social).

En dehors des agents qui sont embauchés à l'occasion de la mise en place des opérations (chefs de projet, animateurs) les dispositifs s'articulent souvent autour d'un noyau de travailleurs sociaux ou de militants qui forment un réseau de professionnels, mais aussi à l'échelle communale un réseau d'inter-connaissances plus ou moins traversé par des lignes de conflits (en particulier ceux existant entre les administrations et la municipalité).

L'exigence de créer de nouveaux agencements entre les services et les professionnels peut introduire à plusieurs situations : des modes d'inscription formelle de chacun des intervenants (partage des moyens, et multiplication des réunions sans changement des pratiques et stratégies propres à chaque organisme) ou au contraire l'engagement effectif de procédures d'innovation et de concertation.

Le premier cas de figure peut suivre une tentative innovante menée par les travailleurs sociaux, puis étouffée par opposition des organismes-em-

ployeurs : questions d'appréciation des risques encourus par rapport à la hiérarchie et l'administration de tutelle, volonté des services intervenants de capitaliser ou de réaliser les bénéfices institutionnels de l'opération, conflits de nature politique touchant à la définition des priorités en matière d'intervention (entre une Mission locale et une ANPE, un Centre Social et une Municipalité, la CAF et la municipalité). Un certain nombre de questions s'imposent dans ces confrontations :

1. Quels effets se trouvent introduits dans les processus de désignation, de définition et de catégorisation des problèmes sociaux (populations, lieux, territoires d'intervention)? Une question que nous nous sommes posés en priorité autour de la question des « jeunes en difficulté », catégorie nouvelle d'intervention, d'interprétation et de localisation débordant les anciennes classifications (adolescents, délinquants) et générant des bouleversements dans les correspondances instituées entre « populations-sujets » et « compétences professionnelles ». Le cadrage territorial des nouvelles approches en matière de politiques sociales de la jeunesse, nous renvoie à une autre question :

2. Existe-t-il une spécificité proprement « locale » de l'action sociale? et si oui, quels en sont les points d'ancrage? Par quels canaux et de quelle manière s'opèrent les « traductions » éventuelles de problématiques et de pratiques?

Peut-on parler en particulier d'un processus de municipalisation de l'action sociale?

Si nous assistons bien au développement progressif de l'emprise municipale sur l'intervention sociale, les figures en sont encore contrastées : certaines municipalités investissent de manière volontariste les possibilités de contractualisation qui leur sont offertes avec la CAF, la DDASS allant jusqu'à municipaliser les circonscriptions d'action sociale. Le rôle qu'elles jouent en matière périscolaire (centres de loisir qui rassemblent les anciens patronages et les centres aérés) et dans la mise en place des nouveaux équipements (Mille Clubs, MJC, foyers, Centres sociaux, animation socio-culturelle) leur permet d'étendre l'infrastructure d'intervention communale à l'ensemble des secteurs de l'action sociale ; cela malgré la résistance des travailleurs sociaux (cas de la gestion par le PCF).

Certaines municipalités préfèrent jouer

une carte « démocratique » en laissant une marge, un « espace » entre le contrôle direct et l'autonomisation des intervenants ; cette carte, pour n'être pas dangereuse politiquement, suppose une parfaite maîtrise du fonctionnement du territoire social local. La circonscription pourra être abandonnée à la gestion de la CAF, le Centre social être dirigé par une personnalité indépendante, les projets autonomes et associatifs se multiplier : l'effet résultant jouera dans le sens de l'intérêt politique communal, à savoir une régulation (formulation, prise en charge) dynamique des questions sociales les plus délicates, sans que l'engagement municipal puisse jamais être directement mis en cause. La commune devient alors le cadre « naturel » et légitime de l'action sociale (c'est le cas de la gestion socialiste).

3. Quelles sont les figures de partage du territoire social local entre les différents intervenants : Etat, organismes déconcentrés (CAF), administrations départementales, commune? Existe-t-il des figures différenciées de composition des forces et des intérêts ou bien les communes (et dans la plupart des communautés urbaines considérées, le « politique ») ne sont-elles pas amenées à jouer un rôle central, préfiguré par le jeu des compositions que les administrations décentralisées ont dû effectuer déjà depuis longtemps (4)?

Le développement des opérations concertées a introduit dans ce « jeu » du local, un certain nombre de variables supplémentaires liées à la présence paradoxalement plus forte de l'Etat, à l'injection de moyens supplémentaires et de problématiques déterminées de développement social, et à l'institutionnalisation des procédures de concertation (modèles de travail).

A l'égard de ces variables les réponses sont multiples : le projet peut être mis en œuvre dans la logique locale, ce qui suppose sa réinterprétation, son adaptation, aux conditions locales ; ce processus peut s'effectuer dans une logique de changement ou dans une volonté de renforcement des réseaux et de la politique sociale existants. Il peut aussi exister une résistance à l'égard de la mise en œuvre des moyens budgétaires, par méfiance à l'égard des processus qui risquent d'en résulter : un contrat d'agglomération ouvre aux associations d'émigrés des possibilités que telle municipalité, pour des raisons politiques, ne souhaite pas voir s'étendre sur son territoire.

4. Sommes nous introduits avec ces dispositifs à de nouveaux mécanismes de régulation sociale (intégration, socialisation)?

N'est-il pas possible à ce propos de parler d'un « local-corporatisme » : réseaux de personnes et d'intérêts, qui, tout en étant pris dans l'encadrement du territoire local et de ses enjeux, profitent d'un certain nombre de « bénéfices » ; ceux-ci peuvent être de nature financière (utilisateurs, gestionnaires de l'argent social, emplois sociaux), affinitaire (réseau social, de personnes), ou politique (communauté militante), système de prestations-contre-prestations du type clientélique (5). Cette forme territorialisée du corporatisme peut prendre des formes différentes suivant le type de commune, l'ancienneté des implantations, la continuité politique, la mobilité sociale, mais le principe est le même : il s'agit de capitaliser, au profit d'un réseau de personnes (une profession, un équipement, un organisme), sur le territoire local, des moyens introduits et investis par l'action sociale. Ce local-corporatisme, outre la constitution d'un système d'intérêts s'auto-reproduisant, induit des effets territoriaux ; la différenciation spatiale des lieux d'intervention sociale s'effectue selon une logique qui cantonne l'intervention sociale à des quartiers spécialisés ; le renouvellement des opérations d'intervention sur ces mêmes lieux doit produire une capitalisation symbolique des effets consentis.

II. Le rôle de la vie associative

Liés aux opérations concertées (en particulier autour des projets H.V.S.) des mouvements sociaux locaux tournés sur le logement, le mode de vie et l'animation se sont multipliés fin des années 70-début des années 80 : mouvements des usagers, mouvements des locataires. Ils ont contribué à leur manière à la dynamique des opérations de développement social car ils faisaient partie du « concept » de départ. Cela même quand l'action locale s'est définie contre le projet d'intervention. C'est le cas de l'une des communes étudiées où des associations revendicatives ont mené des grèves importantes de charges, puis se sont opposées au projet HVS (contestation en particulier de l'APL, de la gestion du Logement français, et revendication pour l'obtention de plus d'accompagnements sociaux).

DOSSIER

Mais si les projets HVS n'ont pas toujours bénéficié de partenaires associatifs, ils se sont appuyés sur des réseaux d'inter-connaissance, et la contestation a engendré la promotion de cadres associatifs qui se sont ensuite reconvertis lors d'un glissement vers d'autres associations locales (gestion des fonds d'animation sociale, responsabilités dans les centres sociaux, etc...).

Il faut considérer aussi le cas des associations impulsées, directement ou indirectement par les interventions publiques ; leurs fonctions implicites et pratiques sont les suivantes :

– constituer un relais à l'échelon local, pour faire transiter la politique incitative ou l'action municipale ; elles permettent en même temps de faire figurer un « partenariat » minimum, et d'expérimenter les collaborations nécessaires à la mise en place d'un équipement (cas des relations délicates entre la CAF, la DDASS et les municipalités) ;

– constituer des acteurs-gestionnaires, aptes à prendre en charge les équipements de quartiers (compétences doubles) et à promouvoir les nouveaux projets d'intervention : exemple des Missions locales et de leur politi-

que de constitution et de recrutement ; – légitimer des représentants du « terrain », l'incarnant, le « représentant » et le matérialisant tout à la fois ; avec l'établissement d'une présence, d'un canal, les promoteurs se trouvent à même de « véhiculer » les politiques, de tester les projets, et de sonder l'état des « besoins ».

Dans d'autres conjonctures le rôle des associations se trouve minoré, les équipements collectifs relevant plus directement du contrôle et de l'initiative politique.

Il nous paraîtrait intéressant d'approfondir les recherches sur ce point : étude de la « forme » de l'initiative associative, de la manière dont elle a intégré cette dimension « véhiculaire » ou de « canalisation » qui en fait un relais, à l'égard de communautés ou de quartiers déterminés, pour les différents étages des pouvoirs socio-politiques territoriaux et donc une pièce essentielle des nouvelles logiques corporatistes.

MICHEL JOUBERT, SOCIOLOGUE.

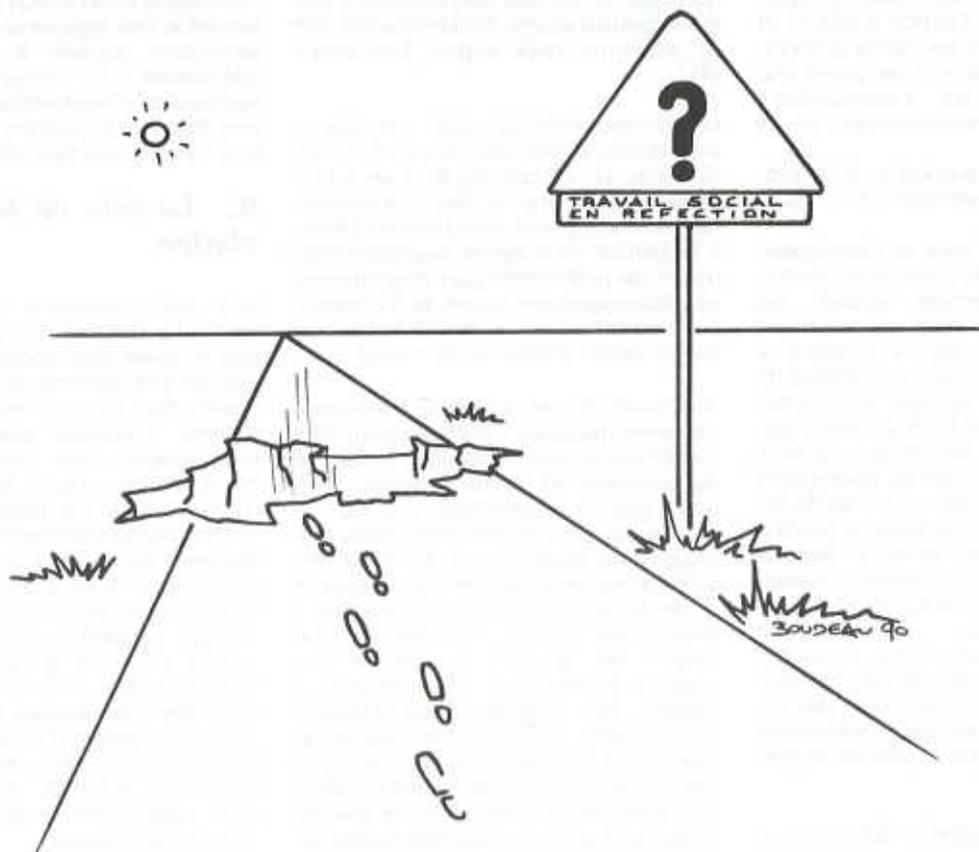
" La seconde partie de cet article sera publiée dans le prochain numéro .
L'auteur traitera des dynamiques partenariales et professionnelles . "

(1) Unité associée CNRS N° 1249, Direction : Robert CASTEL ; IRESCO 59-61 rue Pouchet 75017 PARIS. – article conçu avec Janine DELATTE.

(2) Plusieurs recherches se croisent sur les mêmes terrains – travaux réalisés autour de 1984 : une première pour la MIRE nous a permis de reconstituer les dispositifs d'action sociale locale, les interactions entre intervenants et pouvoirs en présence, les enjeux et effets sur les pratiques territoriales (Gestion des jeunes précarisés par les dispositifs d'actions concertées et processus d'édification d'une sphère publique communale) avec Janine DELATTE ; un travail a également été réalisé par Janine DELATTE avec le CRIV dans le cadre de l'appel d'offre du Ministère de la Justice sur les politiques de prévention (La recomposition du champ social des pratiques de prévention) ; enfin une dernière recherche, à nouveau pour la MIRE, étudie les effets de la décentralisation (La décentralisation comme analyseur et opérateur de la recomposition du champ social).

(3) La logique adoptée est proche de celle des GAM, mais on y distingue moins de volontarisme et de lisibilité.

(4) cf GREMION Le pouvoir périphérique
(5) cf les travaux de J.ION sur LYON.



HAUT RISQUE POUR LE TRAVAIL SOCIAL :

L'épuisement professionnel

Parler d'épuisement professionnel pourrait faire rire certain si on le considérait comme inhérent à l'action même de travailler ; on aurait tort de le prendre à la légère. C'est un phénomène inquiétant qui gagne en nombre les personnes et les services et qui se manifeste par de nombreux troubles.

Michel TALEGHANI nous livre un exposé dense et complet en montant, qu'au delà de ses caractéristiques et des réactions paradoxales qu'il peut susciter, l'épuisement professionnel est à considérer comme un analyseur institutionnel et professionnel.

Nous ferons ici l'économie de ce que nous devons aux nord-américains pour leur concept de « burn-out » et à la vieille tradition française en matière d'ergonomie, de psychopathologie du travail, d'hygiène et de sécurité du travail, de travaux sur les conditions de travail etc.

Par contre il est important d'énumérer les nombreux équivalents de l'épuisement professionnel : Epuisement émotionnel, charge mentale, surmenage, stress, dépression exogène.

Un syndrome de plus en plus identifié

Le syndrome est de plus en plus fréquemment identifié sur des lieux de travail très différents et en particulier dans les professions dites « donnan-tes » c'est-à-dire celles des secteurs éducatifs, de la santé, du droit et du travail social. Il s'agit d'un phénomène

inquiétant qui gagne en nombre et en intensité des gens et des services. Il est d'abord dénoncé à partir de l'épuisement objectif des personnes qui se plaignent d'être écrasés par la charge de travail dans son double aspect :

- augmentation du nombre des situations prises en charge ;
- augmentation considérable de la gravité des problèmes de ces mêmes situations.

Dans le champ du travail social, c'est surtout dans le domaine de la protection de l'enfance et du travail avec les immigrés que la plainte est la plus forte, (la plus ancienne) la plus importante en nombre.

La première réaction des personnes surmenées est paradoxale puisqu'elle ressemble à l'attitude d'un voyageur qui courrait dans les couloirs d'un train en marche pour arriver plus tôt !

Que font en effet ces travailleurs :

- ils allongent leur journée de travail ;
- ils emmènent des dossiers, du cour-

rier, de la documentation à faire, écrire ou lire chez soi ;

- ils sacrifient ici un samedi, là un jour de congé et refusent l'arrêt de travail éventuel au prétexte qu'il ne seront pas remplacés et que la masse de travail en retard se trouverait augmentée à la moindre absence.

La surenchère n'a qu'un temps parfois long. Elle débouche sur de nombreux troubles :

- absentéisme à l'égard des collègues, du service et des clients parfois ;
- des symptômes souvent confondus avec ceux de la dépression : désinvestissement, fatigue, ennui, dévalorisation de soi... ;
- au contraire, des somatisations diverses ou des actes manqués dont l'analyse approfondie révèle les rapports qu'ils peuvent avoir avec les problèmes du travail.

Effet cumulatif des causes

Les causes de ces difficultés peuvent être facilement repérées. Au premier plan, les surcharges effectives en quantité de travail :

a) celles-ci sont parfois dissimulées par exemple dans un service de sauvegarde où on est passé de 30 enfants signalés à 30 familles en AEMO. Ce qui implique souvent la multiplication par 2-3 ou plus des enfants en charge réelle.

b) D'autres sont visibles :

- agrandissement du secteur,
- charge du secteur d'un collègue en congé de maladie,
- allongement des durées de prises en charge avec effet cumulatif,
- complication grandissante des formalités réglementaires,
- disproportion entre la faiblesse des

moyens techniques en locaux et en personnel mis à la disposition des travailleurs sociaux et l'augmentation permanente des tâches administratives en documentation, en participation et avec les nouvelles et nombreuses exigences de la formation permanente et supérieure.

Mais au second plan d'autres causes non négligeables expliquent l'épuisement professionnel :

a) La rigidité des statuts acquis après des années de lutte syndicale a maintenant un effet pervers : elle interdit les changements de service et en particulier à un âge où les avantages sont trop importants pour être sacrifiés, mais où justement l'ancienneté dans le service a pour effet l'usure et la perte de tout intérêt qu'apporte la routine.

b) Les mutations politiques que connaît le travail social :

- à propos de la formation ;
- avec l'apparition successive des DDAS puis des circonscriptions et du RMI ;
- avec la décentralisation et la modification des subordinations des travailleurs sociaux ;

- les missions nombreuses, concurrentes et parfois accusatrices : mission jeune, mission femme, mission personnes âgées, stages d'insertion, entreprises intermédiaires ;
- le bouleversement des habitudes professionnelles : prendre en compte les droits de l'enfant qui pour indispensables qu'il soit, perturbent les plus âgés des travailleurs sociaux.

On en finirait pas d'énumérer les nouveautés et tous les 2 ou 3 ans une innovation vient bouleverser les façons de travailler. Mettons en perspective l'Europe de 92 et les propositions de l'ingénierie sociale. Concluons avec le rappel des anciennes et nouvelles allégances : de la médecine, du droit, de la psychologie, de la sociologie et de l'économie. Voici de quoi revigorer des dynamismes pour certains mais aussi perturber profondément d'autres, insuffisamment préparés aux mouvements de l'histoire.

Il n'est pas inutile d'ajouter à toutes ces causes majeures la multitude d'agressions psychiques dont sont l'objet les travailleurs sociaux dues parfois autant aux conditions de travail qu'à une mauvaise organisation personnelle ou institutionnelle.

Les appels téléphoniques incontrôlés et souvent incontrôlables, les conditions mêmes des conversations téléphoniques dans les bureaux partagés, les urgences vraies ou fausses, les pressions des responsables, des nota-

bles, des élus qui perturbent le rythme de travail et l'ordre des priorités.

La perte de sens de leur travail

Mais ce qui par dessus ces motifs fondamentaux ou circonstanciels, il semble que la cause la plus active de l'épuisement professionnel (la plus répondue aussi) serait la perte du sens de leurs actions par les travailleurs sociaux précédemment motivés par quelque chose qui serait de l'ordre d'un idéal religieux ou politique et qui donnait signification et direction à leur implication et à leurs pratiques.

Cette perte de sens, il semble qu'elle soit pas tant due à la démotivation personnelle ou comme on dit, à la disparition des valeurs. C'est bien plutôt le défi permanent de ces valeurs par l'ordre social et par la bureaucratisation des institutions et des appareils qui finit par « désespérer » les travailleurs sociaux, comme il fait désespérer les populations les plus défavorisées.

L'épuisement n'est pas qu'une affaire de personne...

L'épuisement professionnel est souvent traité comme une affaire de personne ; on accuse vite la vulnérabilité personnelle mais c'est déjà oublier que l'entreprise même et surtout sociale ne peut négliger l'interaction pathologique entre ses fonctionnements pervers et les individus même et surtout vulnérables, qui flanchent.

Il n'y a pas en cette matière, pas plus qu'en toute autre, de responsabilités partagées et l'employeur de travailleurs sociaux ne peut pas se dérober en face d'une défaillance individuelle. Et ceci à plus forte raison quand sont

de plus en plus nombreuses dans la même institution, ceux qui se sentent atteints chacun à leur tour par le même mal quand bien même les symptômes seraient différents de l'un à l'autre.

La situation se complique bien sûr lorsque la perte de contrôle amène l'assistante sociale ou l'éducateur à la limite de la faute professionnelle. Si somatisation ou dépression amènent la plupart du temps à une solution médicale, le problème principal n'est évidemment pas réglé, on s'en doute et quand les difficultés n'en sont pas aggravées ; Arrêts de maladie, traitements du sommeil et de l'humeur, prennent le pas et dans le champ du moindre mal, reste l'engagement dans une psychothérapie qui outre ses effets thérapeutiques a souvent le mérite de conscientiser le travailleur social du caractère intolérable de ses conditions de travail.

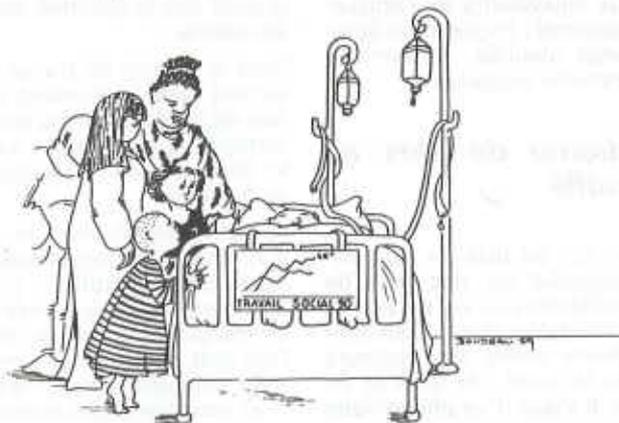
Mais il faut le répéter, la fréquence des consultations pour d'éventuelles analyses institutionnelles démontrent qu'il est urgent de mettre en place les actions en soulagement et en réhabilitation à l'intérieur même des institutions sociales :

- création des comités d'hygiène et de sécurité ;
- aménagement des conditions de travail ;

- allègement des charges ;
- modification des budgets avec des choix qui tiennent compte aussi des surcharges et permettent des redéploiements.

Enfin la recherche et ses méthodes devraient permettre de trouver en amont, une hiérarchie des causalités qui déboucherait simultanément sur le traitement du problème et sur la prévention (et en aval par le biais d'une recherche fondamentale) des sens nouveaux à l'action du travail social.

Michel TALEGHANI
Chercheur



Miroir, dis moi si je suis toujours la plus belle

Quand est-il de l'image du métier d'assistant de service social ? C'est à partir de deux enquêtes menées en 1975 et 1989 auprès d'un public différent, que nous allons examiner les représentations de cette profession.

L'image d'un métier que peut avoir l'opinion publique est intéressant car elle participe d'un imaginaire social qui habille de ses « fantômes » une réalité professionnelle.

Quand l'imaginaire habille la profession.

L'opinion est, dans les sondages et les enquêtes, ravalée au rang d'institution. Le regard de l'autre posé sur le métier d'assistant social, participe et fabrique des images. Dans l'enquête menée en 1975, dans le département du Var (1), le champ d'intervention de l'assistante sociale (les professionnels masculins ne représentent que 4 % du total) est assimilée principalement à la famille en difficulté et au dépistage des enfants maltraités. On remarquera, que seul le travail social familial est retenu au détriment des actions sociales de quartiers possibles.

Si les gens ont une bonne image de ce métier, à partir de quoi fondent-ils sa crédibilité ? « Si ce sont les valeurs de l'efficacité qui fondent la crédibilité, elle est difficilement mesurable » (2) par le produit du travail social. Dans ce cas, ce serait plutôt une représentation collective du métier qui habillerait avantagement la profession. Comme toute représentation, elle participe de l'imaginaire et modifie la réalité.

Ainsi témoigne l'idée de vocation pour qualifier la motivation de ces travailleurs. Le qualificatif retenu par le public interviewé pour décrire leur qualité est

celui de dévouement (comme si l'A.S. était appelée à une transcendance pour accomplir sa mission). Ce terme emprunt de moralité suscite l'idée que de travailler avec les plus démunis, mériterait le respect et « rachèterait » aux yeux de l'opinion l'injustice et l'exclusion dont chacun porte en lui, une certaine part de culpabilité.

A mon sens, ces images puisent leurs forces dans l'histoire des « pionniers » de la profession (3) que les professionnels actuels tentent de s'émanciper, tant elles leur collent à la peau comme une poisse, imprimant à leur action un caractère d'engagement où seule la bonne volonté et la motivation suffisent. La seconde enquête menée auprès de 200 étudiants en première année de service social ont une image négative de ce que pense l'opinion du rôle de l'A.S.

Les mythes ont la vie dure

L'idée selon laquelle l'assistante sociale est le dernier recours dans les situations difficiles est bien répandue. Plus encore tenace, est l'illusion qui consiste à croire que l'A.S. pourra dénouer les situations complexes par un savoir faire et par la mise en jeu d'un système de réseaux permettant de faire accéder l'usager à des lieux stratégiques qui lui permettront de résoudre sa demande.

La réalité professionnelle est tout autre et lève le voile sur les moyens d'actions limités et sur le sens de ce travail (resocialiser des gens que le « système » fabrique et exclu).

Quinze ans après l'enquête de 1975, l'image du métier ne semble pas s'être assombrie et recueille un bon écho. Cependant la comparaison entre les deux enquêtes est biaisée car le public interrogé en 1989 n'est pas représentatif (comme dans la première enquête). Fait intéressant à retenir parmi les étudiants des 5 écoles de service social interrogés aucun ne s'est déterminé en fonction de salaire pour entreprendre la formation du métier. Ainsi l'image professionnelle de l'A.S. n'est pas anodine et contamine certainement le futur professionnel comme s'il fallait une phase d'enthousiasme nécessaire pour « entrer » en formation ?

Après un an de formation, beaucoup d'étudiants en école de service social déchantent (à 64 %) sur la représentation du métier, découvrant une hiérarchie trop pesante tandis que d'autre apprécie la diversité du champ d'intervention.

Si le métier n'est ni dévalorisé, ni méconnu, un effort d'information sur la profession reste à faire car pour ce public bien informé, 80 % estiment n'avoir pas été informés sur la profession elle-même (à noter que cette absence d'infos contribue à entretenir la permanence des représentations) ni bien connaître ses caractéristiques (statut, populations...).

Fonction des images et image d'une fonction

On pourrait s'interroger à juste titre sur la pérennisation de l'image professionnelle de ce métier. Sa permanence n'opère t-elle pas une sorte de dédommagement « narcissique » pour le travailleur social, lui conférant ainsi une place de « missionnaire » qui lui donnera un certain pouvoir et une bonne image de lui-même.

Poursuivons la réflexion et interrogeons nous sur ce qui participe et en-

DOSSIER

trétient cette représentation : le public, l'employeur, la société ? ?

L'A.S. est alternativement perçue par les collectivités territoriales (principal employeur), soit comme un agent qui agit sur un corps social malade, soit de façon subversive par des actions collectives visant à aider à la prise de conscience de leur condition aux individus ou aux groupes, agissant ainsi d'une façon qui sera perçue comme dérangeante, voire subversive.

La faiblesse des salaires (et plus largement ceux des fonctionnaires des collectivités territoriales) des A.S. ne traduit-elle pas, d'une certaine façon cette méfiance précédemment décrite ?

On objectera que le social n'est pas producteur de plus value, qu'il ne gère tout au plus qu'une forme de déperdition de la force de travail des individus. Cependant, si l'économie ne peut tout expliquer, les choix politiques partici-

pent quant à eux, à la place assignée au travail de l'A.S. Ils sont dictées par l'idéologie (comme système rationnel de valeur) qui se fait trop souvent « passé » pour du pouvoir ou du symbolique alors qu'elle n'est qu'une représentation de valeurs (donc d'imaginaire). Nous voilà revenu à notre point de départ : les représentations professionnelles puisent leur origine dans l'imaginaire collectif et individuel qui agit en retour sur la pratique professionnelle.

La résonance de ces images sera variable, pour ou moins agissante sur l'A.S., selon les connaxions possibles qui pourront s'établir avec leur propre histoire personnelle, leur propre désir de reconnaissance et leur propre système de valeurs.

Ainsi les représentations sont plus ou moins source de pouvoir selon la façon dont chacun se les réapproprie, soit dans un sens « dominant » par un ren-

forcement d'un discours organisateur de l'action (visant à maintenir les gens dans une situation de « dominé »), soit dans un sens « régulateur » de l'action, par une transformation de la réalité.

Au terme de cet article, nous avons pu constater que la représentation professionnelle d'un métier, participe d'un imaginaire social complexe qui habille et travestit la réalité de façon parfois indélébile.

Eric AUGER
Assistant social

1) Enquête menée auprès d'un échantillon représentatif par méthode d'interview semi directif (375 questionnaires exploitables) in « Pratiques inventives du travail social » 2), ibid P. 188

3) « Nous les assistantes sociales » témoignages présentés par Yvonne KNIEBIHLER
4) « L'image du métier et de la formation des A.S. auprès des jeunes ; septembre 1989 publiés par le C.N.E.S.S.



« Les enfants du désordre »

Guy JOUANET inaugure une nouvelle rubrique de notre journal portant sur une revue culturelle. Educateur, spécialisé, il est aussi passionné de cinéma. Il nous présente le dernier film de Yannick BELLON, « LES ENFANTS DU DESORDRE » sortie le 22 novembre 89. Une fiche technique est annexée en fin d'article.

LES ENFANTS DU DESORDRE s'inscrit dans un courant récent du Cinéma Français qui a donné des films comme UN MAUVAIS FILS (1980) de Claude SAUTET (Patrick DEWAERE en ouvrier condamné pour trafic et usage de drogue) ou encore TCHAO PANTIN (1983) de Claude BERRI où se côtoient la déchéance et le solitude affective de deux marginaux dont un jeune dealer (Richard ANCONINA) écartelé entre ses origines juives et arabes.

Ces œuvres en prise directe sur la réalité puisent dans le vivier abondant de la marginalité et s'inscrivent en constats contemporains de notre société.

Le film de Yannick BELLON aborde, lui aussi, aux rivages peu encombrés, il est vrai, de ces êtres crevant du manque d'amour et du mal de vivre que sont les drogués. Elle a choisi une approche originale en montrant de jeunes délinquants sortant de prison à qui des éducateurs de l'Education Surveillée proposent de s'inscrire dans l'expérience collective, le jeu de rôles et de dialogues que représente le théâtre. La réalisatrice a fait une démarche documentaire préalable en rencontrant une compagnie théâtrale (1) qui anime effectivement des stages de théâtre à l'intérieur des prisons.

A travers le personnage de Marie, nous allons suivre le travail de cette troupe qui offre aux jeunes un dépassement possible de leur marginalité et qui leur impose aussi une discipline rigoureuse.

Heureusement, Yannick BELLON évite toute pesanteur so-

ciologique. De Marie, nous ne saurons que peu de choses : la traditionnelle incompréhension de ses parents, une enfance qu'elle passe d'abord sous silence et un ami de « défonce », dealer malsain dont elle se détache.

Le premier combat de la jeune fille est d'abord celui de se libérer des murailles que la drogue a hissé autour d'elle avec toutes les étapes que cette lutte suppose. Son passé est toujours à deux doigts de sa lente remontée vers le jour.

Emmanuelle BEART qui interprète avec conviction le rôle de Marie, s'est complètement impliquée dans cette histoire. La douleur qui l'habite, ne peut que nous concerner.

Sa composition est remarquable et constitue un des meilleurs atouts du film. La comédienne a rencontré deux anciennes détenues dont son personnage est inspiré. La fiction, ici, ne perd jamais ses armes au profit d'un aspect documentaire qui affleure seulement sous l'étonnante justesse de l'approche du milieu délinquant. Le théâtre impose ses propres règles et la présence de Robert HOSSEIN en metteur en scène/éducateur renforce encore cet aspect central du film.

Si des réserves demeurent, elles concernent surtout les figures éducatives aperçues.

Les éducateurs paraissent avoir les mains très libres, ce qui me semble un peu abusif quand on sait qu'ils sont des agents de l'Education Surveillée et donc du Ministère de la Justice. Les personnages manquent d'épaisseur et s'avèrent très pâles par rapport aux jeu-

nes délinquants beaucoup mieux cernés.

La séquence finale qui montre Marie fuir le centre est également un peu démonstrative et aurait gagnée à être plus courte. Son retour à la drogue, à la prostitution... est bien entendu l'ultime épreuve avant son retour au centre.

Yannick BELLON, après l'intermède de LA TRICHE (1984), polar complaisant, renoue avec sa thématique préférée qui emprunte généralement les voies des « grands problèmes contemporains » : le viol dans L'AMOUR VIOLE (1977) ou le cancer dans L'AMOUR NU (1981). J'avoue pour ma part préférer sa démarche plus intimiste avec des films comme JAMAIS PLUS TOUJOURS (1975).

Mais LES ENFANTS DU DESORDRE, de par l'urgence et

l'importance du propos, son interprétation remarquable et sa justesse d'analyse, est une œuvre attachante et heureusement jamais moralisatrice.

(1) : La troupe de théâtre montrée dans le film, existe bel et bien, il s'agit du Théâtre du Fil, fondé en 1975. Animé par Jacques MIQUEL, Jean VENANT et Alain VIQUIER, il s'est fixé trois objectifs : créer, animer et former. Depuis 1981, le Théâtre du Fil a engagé un travail de sensibilisation auprès de jeunes en difficulté, le plus souvent délinquants.

Une des comédiennes du film, Mona, ex-détenue à Fleury Mérogis, a commencé à se passionner pour le théâtre après une semaine d'animation dirigée par le Théâtre du Fil à l'intérieur de la prison. Son témoignage ainsi que celui d'une autre ancienne détenue, Danielle, a donné naissance au personnage interprété par Emmanuelle BEART.

Guy JOUANET

LES ENFANTS DU DESORDRE (1989 FRANCE) de Yannick BELLON avec Emmanuelle BEART, Robert HOSSEIN, Patrick CATALIFO, Mona BAUSSON, Pierre BERGEZ, Thierry MIROUX.

Scénario : Yannick BELLON, Loleh BELLON, Gérard SERGUE et Rémi WATERHOUSE d'après un sujet original de Yannick BELLON.

Photographie : Pierre William GLENN. Musique : Michel PORTAL.

Montage : Kenout PELTIER. Décors : Jacques VOIZOT. Durée : 1h37.

Production : Les Films de l'Equinoxe. Distribution : Bac Films.

Sortie Parisienne le 22 novembre 1989.

Valse et travail social

Entretien avec Remi HESS

Dans le dernier numéro de PEPS, lors d'un entretien qu'il nous accordait sur l'écriture dans le travail social à l'occasion de la sortie de son livre *Le Lycée au jour le jour* (Méridiens Klincksieck), nous signalions la parution en octobre 1989 d'un autre livre de R. Hess : *La valse, révolution du couple en Europe* (Métailié, Paris, 346 pages avec illustrations). Le succès de cet ouvrage est tel (une deuxième édition est sortie en novembre, toute la presse a rendu compte de son livre, l'auteur ayant notamment été l'invité de Bernard Pivot à *Apostrophes* le 15 décembre, de Christian Lamazière à *l'Oreille en coin* le 31 décembre..) que nous avons demandé à Remi Hess de le rencontrer pour parler de danse et de travail social.

Patrick Fréhaut : *Peux-tu nous expliquer comment un praticien social comme toi (tu n'est universitaire que depuis trois ans) a pu mener de front une recherche en analyse institutionnelle qui a tout de même été ponctuée par une douzaine d'ouvrages depuis 1974 et une recherche aussi spécifique sur l'histoire de la danse de couple ?*

Remi Hess : Pour moi, au départ, disons dans les années 1977, je parlais d'une interrogation assez politique : comment se fait-il que dans les années 1970 le social ait rejeté la culture du corps européenne au profit d'une culture du corps américaine. En danse, le deux temps s'impose partout. Les jeunes refusent la danse de couple. Au niveau des thérapies de groupe, on importe la bio-énergie, la gestalt thérapie, etc. alors qu'en Europe nous avions une tradition spécifique qui était le bal populaire ou le bal public qu'on laissait entièrement disparaître. Ce que je voulais montrer, en écrivant *La Valse*, c'est qu'il me semble que nous nous trouvons devant une absurdité culturelle. La danse fait partie du patrimoine culturel. La place du corps dans l'éducation est un thème largement débattu.

L'éducation physique fait sa place au sport, parfois à l'expression corporelle mais pas à la danse comprise comme danse de couple. Cela s'explique peut-être par le fait que, même dans les classes mixtes, souvent à l'école, l'éducation physique s'organise dans deux groupes sexuels différents...

Patrick Fréhaut : *On n'enseigne plus à danser à l'école ?*

Remi Hess : Aujourd'hui, les choses sont sur le point d'évoluer. Mais en 1980, il n'en était pas question. De toute manière, la danse ne fait plus partie des grandes disciplines entrant dans l'éducation des enfants ou des adolescents. Du moins en France. Car en Allemagne, on continue à enseigner la valse, le tango... à un certain niveau de la scolarité secondaire (vers l'âge de quinze ans). En France, la danse de couple ne fait qu'exceptionnellement partie d'une activité des foyers socio-éducatifs des lycéens ou de MJC de quartier. Les politiques français, au niveau communal n'ont pas vu la force que le bal a comme moyen de recomposition de la socialité. Contrairement à l'Italie où tous les partis politiques organisent des fêtes dans les

communes quelque soit leur taille.

Patrick Fréhaut : *Pourquoi ?*

Remi Hess : C'est difficile à dire. La danse fait partie de notre culture mais qu'on en refoule sa place dans le tissu institutionnel. Cela produit de nombreux effets pervers. Quand dans les années 1972-74, la France a vu débarquer toutes les écoles dites du « potentiel humain » (Bioénergie, gestalt thérapie, groupes de rencontre...), elles eurent très vite beaucoup de succès. On payait assez cher pour s'initier à ces nouvelles techniques américaines qui souvent avaient d'ailleurs à l'origine des fondements théoriques européens (par W. Reich, notamment). Il s'agissait de combler un manque de tendresse, de contact interpersonnel et social qui traditionnellement avait sa place dans les fêtes populaires, dans les bals, dans la danse. Ces manifestations sociales sont moins nombreuses, un peu dénigrées... Jusqu'à l'année dernière (avant le retour de la danse de couple avec la Lambada), le corps en mouvement, c'était de plus en plus des pratiques individuelles et en même temps de masse (voir l'engouement pour le jogging, les courses sur route, les marathons, etc).

En fait, dans tout ce mouvement (qui va du potentiel humain au jogging) et qui continue à bien s'enraciner en Europe, j'ai l'impression que l'Amérique a fait une sorte d'OPA (Offre publique d'achat) sur le corps européen en lui faisant croire que la culture du corps, la socialisation par le corps passait par l'intégration, par la revalorisation de la place du corps dans l'éducation et la thérapie, ce qui est juste, mais dans des formes qui ne sont pas celles de l'héritage traditionnel, et là, il y a un problème... Ce que l'on oublie depuis vingt ans, c'est que ces techniques n'ont pas d'histoire chez nous et font que la socialisation ainsi proposée se trouve extrêmement déshistoricisée. Pour moi, une socialisation

corporelle, c'est une entrée dans des techniques corporelles, une entrée dans toute une série de savoir-faire qui s'inscrivent dans les allants de soi d'une société, dans son histoire, dans sa tradition. Autant le mouvement du potentiel humain me semble sans racine ici chez nous en Europe, autant la danse populaire, la danse de salon, la danse de couple me semble être une conquête historique tout à fait originale dans la culture européenne...

Patrick Fréhaut : *D'où ta recherche sur l'histoire de la valse et la danse du couple ?*

Remi Hess : Ce que j'ai découvert, c'est que la tradition de la danse de couple ne vas pas de soi dans toutes les cultures. Je me suis intéressé à l'histoire de la valse, et plus avant encore à l'histoire de la volta (une danse de couple à trois temps qui se différencie de la valse par le fait qu'elle était davantage sautée que glissée ; cette différence s'explique par le fait qu'elle était à l'origine dansée sur la terre battue plutôt que sur le parquet). En lisant des textes sur cette danse (les archives connues les plus anciennes remontent au début des années 1200), je me suis aperçu que la danse de couple à trois temps était de souche européenne. On a dansé très vite ce type de danse en Provence, à Paris, en Angleterre, en Allemagne, Italie, Autriche, etc. Suivant les périodes, un pays était plus en avance qu'un autre dans ce type de pratique mais ce qui est sûr, c'est que l'on ne trouvait pas ce type de pratique en Afrique, en Asie ou ailleurs. La danse de couple (et le trois temps tourné en particulier) est donc un élément de pratique corporelle enracinée profondément dans notre culture européenne.

Patrick Fréhaut : *C'est aussi une « pratique sociale » et socialisante.*

Remi Hess : Effectivement, c'est une pratique corporelle qui est diffusée très largement dans le social « au delà des

classes sociales ». Curieusement, mon enquête m'a fait découvrir que ce type de danse n'était pas le privilège d'une classe sociale. Suivant les périodes, certains groupes sociaux s'en annexaient une forme spéciale. Mais dans l'ensemble, la valse – par exemple – a été et est dansée à la campagne (où semble être née la volta), à la cour (sous l'ancien régime), dans les classes urbaines (bourgeoisie et prolétariat). Chaque classe a donné un cachet particulier à cette pratique mais la base, le fondement rythmique et dansé reste le même. Tourner en couple à trois temps est donc une pratique corporelle de base qui constitue un savoir faire spécifiquement européen qui sert de fondement à de très nombreuses autres danses ensuite (scottish, mazurka, etc. même tango... où rock tel qu'on le danse en France, car dans le rock, il peut y avoir du deux mais aussi du trois temps)... Si donc la danse à trois temps fait l'objet d'un héritage culturel spécifiquement européen, pourquoi n'est-il plus transmis que par une marge du social ? Pour l'école qui prétend transmettre tous les acquis de la culture ne nous transmet-elle pas ce type de savoir-faire ?

Patrick Fréhaut : *C'est la génération des 50-60 ans qui fait survivre cette pratique ?*

Remi Hess : Oui. Le refus de l'école de transmettre cet acquis en fait aujourd'hui un contre-savoir, un élément de contre-culture qui caractérise une tranche d'âge dépassant aujourd'hui les 45 ans. Le Championnat de France des danses rétro, chaque année en décembre, intéresse des milliers de gens. Rien qu'à Saint-Denis, il y a plus de 15 000 personnes âgés de plus de 60 ans !

Patrick Fréhaut : *Peux-tu nous dire comment cette recherche s'est inscrite dans ton histoire personnelle ?*

Remi Hess : Lorsque je me penche sur mon histoire personnelle pour tenter de comprendre comment j'ai pu m'intéresser à ces questions, je m'aperçois que mon rapport à la danse s'enracine dans une histoire ancienne. Mes parents ne dansaient pas. Il ne semble pas que l'on ait dansé chez leurs parents non plus. Ma découverte de la danse comme fait culturel remonte à l'âge de six ans lorsque j'allais l'été à la

campagne... Mes parents habitant Reims, j'allais faire la moisson dans le sud des Ardennes. J'ai de cette période un souvenir très contrasté. Le travail des champs me semblait exténuant. En même temps, ces vacances me plaisaient quand survenait la fin de semaine. En effet souvent, j'étais invité à accompagner les jeunes adultes « à la fête ». La fête (souvent « patronale » ou « communale »), en été, était quelque chose d'assez ritualisé. Il y avait quelques traditions dans chaque village, mais ce qu'il y avait de commun, c'est l'orchestre et le bal. C'est du bal que je me souviens avec le plus de nostalgie. Ce bal – souvent sur la place de la mairie –, était le lieu de rencontre des jeunes de tous le village des alentours. Mais c'était un lieu ouvert à toutes les générations -. Il y avait aussi les vieux et les enfants. Personnellement, je me souviens avec assez de précision que c'était pour moi un espace autour duquel je jouais (on se courait après). Mais chaque bal était aussi l'occasion d'entrer dans un certain type de musique, dans un certain type de rythme. Très vite, j'ai voulu apprendre à danser pour être comme les grands. On m'a appris à tenir sa cavalière et à marcher à deux. On m'a appris la marche, le pas populaire du tango, puis une vieille dame, amie de ma famille que l'on appelait « la tange Angèle », me donna mes premières leçons de valse. Cela se passait aux abords du bal, aux abords de la fête populaire, dans cet entre-deux où les lumières n'éclairaient qu'indirectement, un peu à l'écart des couples qui dansent « pour de vrai ». Quelquefois, avant de partir au bal, on s'improvisait une leçon à la maison ou dans la cour de la ferme... De cette période, j'ai gardé de très bons souvenirs.

Patrick Fréhaut : *As-tu dansé lors de ton adolescence ?*

Remi Hess : Oui. C'était la période des « boums ». La danse n'était plus l'occasion d'un brassage de générations. C'était au contraire un endroit où se retrouvaient les jeunes entre 13 et 17 ans. Nous habitions alors une maison dans un quartier périphérique de Reims. Avec mes deux sœurs, légèrement plus jeunes que moi, nous étions dans une bande d'une vingtaine d'adolescents. Nous organisions assez souvent de petites fêtes où des clivages « politiques » très

forts partageaient le groupe. En effet, dans cette bande, Patrick était le défenseur du slow et du rock. Moi, personnellement, je n'avais rien contre le fait de danser ces danses, mais j'avais tout de même la nostalgie de ces bals où l'on variait davantage le type de danse. Je faisais quelques efforts pour imposer un Cha-cha-cha, je risquais quelquefois une java... Patrick me trouvait gênés. Inutile de dire que je prenais rarement le risque de mettre un tango.

Patrick Fréhaut : *Comment passe-t-on d'une expérience personnelle de ce type à une problématisation de la danse comme question sociologique ?*

Remi Hess : En 1965, Odile, ma sœur dix-huit mois plus jeune que moi, s'inscrivit dans un « groupe folklorique » à la Maison Commune du Chemin vert, une MJC de belle stature. Elle apprit à danser de nombreuses danses, notamment les pas de bases de toutes les danses importantes. Rapidement, elle devint très bonne. L'été, elle animait quelquefois une leçon de bourrée ou d'une autre dans folklorique dans le Centre de vacances où nous allions ensemble. L'année de mon bac, c'était en 1965-66, son groupe, animée par Giselle Baudrion (une femme extraordinaire à la fois professeur d'éducation physique et responsable à Reims à la Jeunesse et aux sports), fut retenu pour représenter la France dans un festival de folklore européen à Salzbourg. En septembre 65, j'avais 18 ans, le groupe voulut recruter quelques cavaliers. Odile me proposa de rentrer dans le groupe. Evidemment, j'acceptais en ayant quelques réticences liées au fait que je me représentais le « folklore » comme un lieu où l'on dansait des danses exotiques, ce que je n'avais pas envie. Très vite, je découvris que l'on travaillait le répertoire « champenois » qu'il faudrait présenter à Salzbourg. J'y trouvais donc ma place. J'appris avec quelques difficultés la valse. Mais une fois apprise, je trouvais notre « valse de Champagne » enthousiasmante. C'était d'autant plus agréable de danser dans ce groupe que nous avions un petit orchestre composé d'un accordéon et d'un ou deux autres instruments... extrêmement entraînants. C'était formidable de se retrouver ainsi chaque semaine... Le

voyage à Salzbourg fut un grand moment de mon expérience corporelo-sociale. Notre groupe rencontra un succès important à Salzbourg. En même temps, nous avons eu l'occasion lors de ce voyage de découvrir la valse comme pratique corporelle de masse. Un soir, dans Salzbourg, nous avons dansé au milieu de plusieurs centaines de couples... Tout prenait là bas une ampleur inconnue dans ma petite province. On était en juin 1966. Je découvrais là la dimension européenne du phénomène.

Patrick Fréhaut : *As-tu fait l'expérience de la danse de salon ?*

Remi Hess : Oui. L'année suivante, avec Odile et quelques autres amis du group de « folklore » en cours d'autodissolution, nous décidions de créer à la Maison commune du chemin vert un « cours de danse de salon » (« pour changer », pour varier un peu le dispositif !). Nous avons fait appel à Monsieur Ricardo qui était le professeur réputé à Reims à l'époque dans les salons bourgeois. M. B. accepta notre demande. Très vite, ils nous trouva « bons ». Evidemment, puisque l'on dansait déjà depuis longtemps. Il nous appris les manières, le style viennois de la valse et quelques autres danses de salon (tango argentin, etc). En un an, nous étions arrivés à un bon niveau au point que j'envisageais alors assez sérieusement de devenir « moniteur » de danse... Malheureusement pour ma carrière de danseur, je m'inscrivit cette année là en sociologie à Nanterre. Ma participation au mouvement étudiant me fit oublier la danse. Découvrant la tradition « révolutionnaire », j'oubliais la révolution de la valse. Comme au XIX^e (où les périodes de Révolution amenèrent la désertion des grands bals), le Mouvement de 68 en coupant le social en deux disqualifiait ces moments de fusion des générations et des classes sociales que sont la fête traditionnelle, le bal, etc. Il me fallut attendre près de 10 ans pour redécouvrir le plaisir de la danse. Ou plutôt redécouvrir l'importance qu'avait la danse dans mon rapport à moi-même, dans mon rapport au groupe et surtout dans mon rapport à la culture !

Patrick Fréhaut : *Tu découvres donc la danse comme objet sociologique en 1977.*

Remi Hess : Oui. A l'occasion d'une Université d'été à Plougrescant rassemblant plusieurs dizaines de travailleurs sociaux, où j'étais pour animer un stage de pédagogie institutionnelle, je participais un soir à une fête réunissant tous les participants des différents stages qui fonctionnaient dans la Maison. Je redécouvris mes talents d'animateur. Je fis danser beaucoup... En même temps, cette fête nous fit découvrir que ce pouvait être un plaisir de savoir danser. La Maison me proposa l'année suivante d'animer un stage de danse plutôt qu'un stage de pédagogie. L'idée me sourit. Je mis dans le coup ma sœur Odile, mon frère Benoit (c'est vraiment une affaire de famille !) qui était alors prof de musique... Le stage fut un succès.

Nous avons décidé de lui donner une suite. Puis une seconde... L'habitude entra dans les mœurs. Un stage chaque été.

Depuis 1978, presque chaque été, j'ai animé un stage de danse. Ces 8 dernières années, ce stage a eu lieu dans un cadre magnifique : le Château de Ligoure, dans le Limousin, où participaient des groupes français, allemands et italiens. Le thème : « la danse et les relations interculturelles ». Il s'agissait autant de danser que de réfléchir, de penser la fonction sociale de la danse. En quelque sorte, aujourd'hui, j'ai réussi à un niveau personnel à intégrer mon identité de sociologue, de chercheur en sciences humaines et le plaisir de danser. De plus, pendant douze ans, j'ai travaillé à mes moments perdus sur les archives concernant l'histoire politique et sociologique de la valse...

Cette recherche m'a amené à lire des ouvrages en italien, français, allemand, anglais, po-

lonais, russe, latin, etc. J'ai été à Vienne faire de la recherche à la MusikSammlung, à Londres, Francfort, Milan, etc. J'ai ainsi découvert que la danse constitue un objet transnational qui passe les frontières plus facilement que tout... D'où d'ailleurs une difficulté d'en faire l'histoire... Un autre étant que le fait de danser, ou mieux le plaisir de danser ne laisse pas beaucoup de traces écrites et qu'en faire un objet d'étude est quelque chose de problématique **quant aux sources !** Mais **qu'importe, c'est le lot de l'histoire des pratiques corporelles en général...**

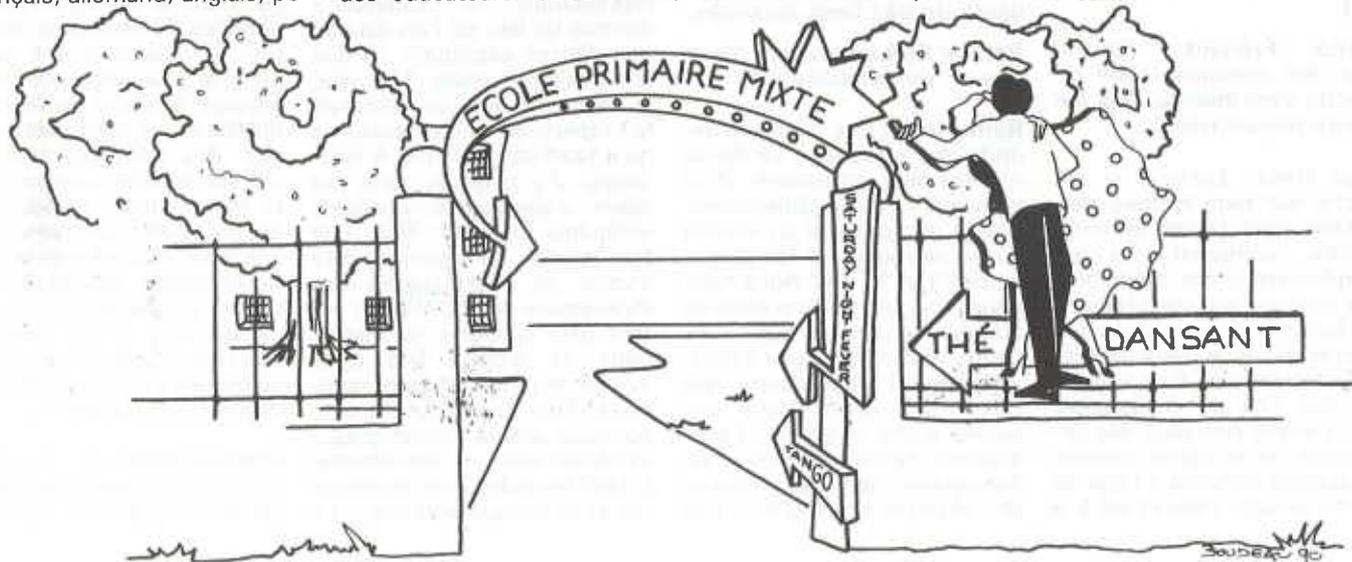
Patrick Fréhaut : *Peux-tu nous dire quelque chose de la dimension sociale de la danse de couple ?*

Remi Hess : De mon itinéraire, je puis essayer de tirer quelques réflexions. Contrairement à ce que l'on pense, danser n'est pas une perte de temps. Surtout pour les enfants ou les adolescents. La danse, c'est un dispositif social complexe qui oblige à prendre en compte des règles, des normes multiples et donc à prendre conscience de soi, de l'autre, des autres. C'est toujours une relation à trois. C'est toujours une relation à la loi. Apprendre à danser est donc pour moi le contraire d'un luxe, d'un privilège que se réserverait une classe sociale aisée. C'est pourquoi ce devrait être une pratique largement diffusée y compris par l'école. Ce peut être un moyen particulièrement intéressant de socialisation pour les enfants « difficiles » (je l'étais). Ce peut être aussi un excellent outil d'éducation ou de rééducation, de thérapie individuelle ou de groupe. On devrait l'enseigner dans le cadre de la formation des éducateurs. Cette année,

j'avais proposé à l'Institut Georges Heuer, où je participe à la formation de cadres, notamment au niveau de l'apprentissage de l'écriture, d'animer 6 jours sur « danse et socialisation ». J'aurais voulu apprendre à de futurs éducateurs d'une part à danser, mais aussi à organiser une fête dans un quartier. Cela aurait été à la fois théorique et pratique... Micheline, la formatrice, responsable de la formation des éducateurs a refusé... Sigen de l'incompréhension d'un certain nombre de cadres du travail social à comprendre ce qu'est la socialisation et d'autre part à comprendre comment la danse pourrait être une source d'élaboration d'une véritable confrontation interculturelle dans les quartiers. Ces formateurs forment les éducateurs à tout sauf à ce qui pourrait leur être utile concrètement. Je lisais ces jours-ci dans la thèse de Moussa Harouni **La Cure psychiatrique et ses prolongements thérapeutiques** qu'une infirmière qu'il interrogeait sur sa manière de concevoir la relation soignant-soignés déclarait : « C'est important qu'ils se sentent entourés (les malades). Je tente de discuter avec eux, de leur faire sentir ma présence... Enlever de temps en temps sa blouse, avec les jeunes, ça les gêne beaucoup. Moi, je valsais avec eux, surtout avec les personnes âgées... » Mis à part cette dernière restriction, « surtout avec les personnes âgées », je suis d'accord avec cette façon de concevoir le travail thérapeutique en milieu psychiatrique. **Il faut organiser des fêtes, des bals où l'on danse et l'ou** on puisse renouer avec la culture populaire, avec les rythmes enfouis en nous et qui en fait nous structurent fondamentalement dans notre identité culturelle d'européens...

Patrick Fréhaut : *As-tu aujourd'hui une pratique de terrain concernant la danse ?*

Remi Hess : Oui. Beaucoup des adultes de quarante ans (ma génération) ne savent plus danser la valse, le tango. Je veux réintroduire cette pratique par le canal de l'université. J'ai déjà assuré à Vincennes en 1979 une UV de valse : « ethnologie, sociologie et pédagogie de la valse » (j'en ai rendu compte dans *Quel Corps ? Valse et dialectique*, n° 22-23, 1982). La parution de *La valse m'a amené à transformer mon cours à Paris VIII sur l'ethnologie des établissements d'éducation en cours de danse*. Je fais ce cours au Collège Maurice Thorez de Stains. La première heure, je forme mes étudiants d'ethnologie et de sciences de l'éducation à la danse. On valse, mais on apprend aussi le tango, le paso, etc. L'heure suivante, nous allons dans un immense gymnase et nous ouvrons la séance aux classes de 5°. Nous sommes alors 150 à danser chaque mardi. Mes trente étudiants font danser les élèves dans le but d'étudier la confrontation entre l'héritage culturel européen (la valse) et les traditions culturelles dont ils sont issus (il y a beaucoup de mahgrébins et de noirs dans ce collège). C'est passionnant. On pratique une sorte d'ethnographie d'intervention qui doit déboucher sur une grande fête interculturelle en juin 1990. Toute l'équipe pédagogique de l'établissement est partie prenante. Dans ce collège, les formateurs sont plus ouverts que les formateurs de travailleurs sociaux de l'IGH. Je pense que cela va donner des choses intéressantes. Tous les étudiants écrivent leur journal de l'expérience. Nous en reparlerons.



**L.P.S. - P.E.P.S. - S.T.A.J.
ORGANISENT UNE
RENCONTRE NATIONALE :**

8 et 10 mars 90

**“BANLIEUE CENT
VISAGES”**

Des expériences existent sur le terrain où des jeunes se mobilisent et participent à la vie du quartier, de la cité. De quels quartiers et de quels jeunes parle-t-on ?

A travers les dynamiques sociales et les partenaires acteurs de la vie locale, cette rencontre nationale ne se pose pas comme vitrine de présentation, mais au contraire, à partir des actions menées dans les quartiers, cherchera à analyser :

- l'évolution des associations de jeunes tant dans leurs objectifs que dans leur démarche ;
- l'évolution des pratiques des travailleurs sociaux, eux mêmes confrontés à de nouvelles exigences et aspirations des jeunes ;
- les formes culturelles apparues dans les quartiers ;
- les prises de position du politique tant au niveau local que national ;
- l'évolution du champ associatif et institutionnel.

Au regard de ces différents points d'analyse, les deux journées d'études veulent répondre à plusieurs préoccupations :

- ouvrir un espace de rencontre direct entre jeunes représentants d'associations ou non, les praticiens de terrain, les décideurs institutionnels ou politiques ;
- élaborer des outils de réflexion et de formation (la prise de parole et l'expression artistique, constitution de projets et outil méthodologique, partenariat et stratégie locale...);
- faire émerger des propositions concrètes adressées aux partenaires dans leurs différents champs de compétence (logement, emploi, action culturelle, action sociale...).

La première journée se construira, sous la forme d'ateliers, autour d'actions significatives portées par des jeunes. Leur traduction sur le plan de l'expression artistique occupera une place importante tout au long de la rencontre. Le temps fort en sera constitué par un spectacle le premier soir. La seconde journée s'articulera, sous la forme de tables rondes, sur les champs de préoccupations des jeunes en vue de propositions concrètes.

Un groupe de pilotage se met en place pour la préparation de cette rencontre nationale. Afin d'élaborer un éventail large d'expériences, les associations ou travailleurs sociaux intervenants auprès d'initiatives de jeunes, sont invités à nous faire part de leurs actions.

OFFRE SPECIALE

Votre abonnement vous permet de commander gratuitement un ancien numéro.

N° 5 – EDUCATEURS SPECIALISTES ET MAL D'IDENTITE
Le mal d'identité d'une profession mystifiée : les éducateurs.

N° 10 – NUMERO SPECIAL SUR LES MUTATIONS DANS LE TRAVAIL SOCIAL
Assistants sociaux, éducateurs, animateurs et formateurs ont écrit sur l'avenir du social.

N° 11 – LES ELUS FACE AU SOCIAL : CONCURRENTS PARTENAIRES ?
Travail social en Inde et en France. Justice et secret professionnel.

N° 12 – SYNDICATS - ASSOCIATIONS : QUELLES REPONSES FACE AUX MUTATIONS DU SOCIAL ?
L'insertion douce. Quel avenir pour la déssectorisation ? Militants ou fonctionnaires ?

N° 13 – POLITIQUE SOCIALE ENVERS LES IMMIGRES : A PARIS, LES T.S. SE MOBILISENT
Du centre d'accueil et d'orientation au placement familial. Réflexion éducative en milieu ouvert.

N° 14 – TRAVAIL SOCIAL EN MILIEU PSYCHIATRIQUE
Educateur : le métier doux. L'épargne morale : nouvel outil de travail social.

N° 15/16 – NUMERO SPECIAL INTER-ASSOCIATIF : « A PROPOS DE NOUVELLES PRATIQUES SOCIALES ET ECONOMIQUES »
« Chômage, loisirs et économie sociale ? » « Autre regard pour la relation éducative. » « Travailleurs sociaux, acteurs de l'avenir du social. »

N° 17 – PARTIS POLITIQUES ET TRAVAIL SOCIAL
Banlieues 89, des réponses de R. Castro. Rapports psys-T.S.

N° 19 – SOYONS CREATIFS 1
Quelle insertion par l'économie ? L'avenir de l'éducation surveillée. Les centres de loisirs en milieu ouvert.

N° 20 – TRAVAIL SOCIAL ET TRAVAIL POUR LA PAIX
Formation en marketing social. Nouvelles des travailleurs sociaux acadiens ? L'image de l'A.S. en entreprise.

N° 21 – LES FORMATIONS INITIALES DES TRAVAILLEURS SOCIAUX
Approches de la toxicomanie. Les régies de quartier. La formation des T.S. au Canada.

N° 22 – LE DEVELOPPEMENT LOCAL EN MILIEU RURAL
3 assistantes sociales sanctionnées à Paris. Travail en milieu psychiatrique à Cuba. Service social et réhabilitation.

N° 23 – LE CODE DE LA NATIONALITE
Les réseaux en travail social. L'aide alimentaire à Los Angeles. La réforme du diplôme d'A.S.

N° 24 – NUMERO SPECIAL INTER-ASSOCIATIF SUR LA TOXICOMANIE
Des travailleurs sociaux et des chercheurs s'expriment, mettent à disposition du lecteur des éléments théoriques et pratiques.

N° 25 – TRAVAIL SOCIAL ET RESEAUX
Répression de travailleurs sociaux au Chili. Insertion et emploi. La Sécurité sociale en question.

N° 26 – N° SPECIAL PRISONS
Travailleurs sociaux et chercheurs s'interrogent sur les « pratiques prisionnières » et les effets de la prison.

N° 27 – FORUM SUR LE RMI
Enfance en danger.

N° 28 – N° SPECIAL « BANLIEUE CENT VISAGES »
Jeunes et quartiers, Politiques locales

N° 29 – RÉUSSITE SCOLAIRE
N° 30 Travail Social et Bicentenaire de la Révolution

BON DE COMMANDE

A renvoyer à PEPS, 8, impasse des Trois-Sœurs, 75011 Paris

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Profession

JE SOUSCRIS UN ABONNEMENT AU BIMESTRIEL PEPS (6 numéros)

Individuel (125 F) Institutionnel (180 F)

Soutien (220 F)

MON ABONNEMENT ME PERMET DE COMMANDER GRATUITEMENT LE NUMERO

JE PEUX EN PLUS COMMANDER LES NUMEROS SUIVANTS :

N° simple (30 F, port payé)

Numéro spécial (35 F, port payé)

TOTAL (chèque à l'ordre de PEPS)

PEPS

Bimestriel

Loi 1901 - J.O. du 11.04.82

8, impasse des Trois-Sœurs - 75011 PARIS

Tél. (16.1) 46.70.86.05

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Hugues BAZIN

SERVICE PUBLICITE :

Catherine BOULENGER

COMITE DE REDACTION :

Eric AUGER

Hugues BAZIN

Catherine BOULENGER

Patrick FREHAUT

Jean-Marie GALLET

Nelly GAUGAIN

Daniel TARTIER

Catherine VERDNAUD

Raymond CURIE

ACQUITAINE :

Sylvie CATONA - Philippe BOURGLAND

POITOU-CHARENTES

Danielle PETIT

MAQUETTE - PHOTOCOMPOSITION

PHOTOGRAVURE - IMPRESSION

IDG, 5 rue Mayran - PARIS 75009

Tél. : 42.85.21.96

Jeunes et Quartiers Politiques Locales

Reproduction des articles et illustrations autorisées

avec mention de leur origine et adresse

CPPAP 64819 - ISSN 0754-8761

Dépôt légal 4^e trimestre 1989